

combat

Kazetenn Emgann
www.emgann.org

Niv. 205

Miz C'hwevrer 2003
3 euro

bretton

Breizh dieub

Peuples sans état,

Peuples sans droits (p. 12-15)



Liberté pour les prisonniers politiques bretons
Manifestation le 15 février
15h - Place du Commerce - Nantes

→ 2 STOURM

emgann, pourquoi ?

Force est de constater qu'il existe en Bretagne, et ce malgré cinq siècles d'occupation et ce malgré une farouche volonté de l'état français de nier jusqu'à notre existence, un peuple breton.

Ce peuple est privé de ses droits démocratiques (en niant le droit à l'unité territoriale, le droit à parler sa langue, en occultant son histoire spécifique, en niant officiellement l'existence de notre peuple, en ne respectant pas son environnement...) et de ses droits nationaux (droit à s'administrer soi-même, droit à être représenté au plan international...).

A l'heure où plus que jamais les peuples subissent de plein fouet les effets du capitalisme le plus sauvage, nous réaffirmons la nécessité de construire, basée sur le partage des richesses, la justice sociale, la satisfaction des besoins réels de chacun et la solidarité internationale : **en clair une vraie démocratie de proximité en Bretagne.**

L'indépendance permettra au peuple breton de prendre en main son destin et garantir ses droits.

Le socialisme permettra au peuple breton de construire des rapports sociaux non basés sur la domination et l'exploitation.

C'est ce pourquoi **Emgann** (Mouvement de la gauche indépendantiste) lutte.

Dans ce cadre, **Emgann** (Mouvement de la gauche indépendantiste) contribuera, impulsera et participera à toutes les initiatives visant :

- à construire un pouvoir politique breton,
- à éveiller la conscience nationale du peuple breton,
- à satisfaire les besoins les plus immédiats des classes les plus défavorisées,
- à construire des liens, des échanges et des rapports économiques équitables et solidaires avec tous les peuples du monde en lutte pour la reconnaissance de leurs droits.



combat breton / kazetenn emgann
Strollad an tu kleiz evit Breizh dieub
BP 70215 - 22202 Gwengamp Cedex. www.emgann.org
Rener ar gazetenn : Denez Riou
Pennskrivagner : Ronan Mienardou
bizskrivañ ha maketennañ gant Combat Breton
Moulladur : Imprimerie de Guingamp - Gwengamp
Embannet bep miz. CPPAP / N° 65664. ISSN : 07635392
Pep skrivagner zo kiriek d'e skridoù
Ya d'ar brezhoneg

adkoumanant - koumanant : réabonnement - abonnement

30 euro ar bloaz
 30 euros par an

Skoazell : 38 euro da vihanañ
 Soutien : 38 euros minimum

Anv/Nom

Raganv/Prénom

Chomlec'h/Adresse

Da gas da/A envoyer à : EMGANN, BP 70215 - 22202 GWENGAMP CEDEX

Adresses des prisonniers politiques bretons



Alain SOLE
 905131. 2/260
 Maison d'arrêt
 Allée des Thuyas
 94261 Fresnes cedex



Kristian GEORGEAULT
 276 024 - A 333
 42, rue de la Santé
 75674 Paris Cedex 14



Paskal LAIZE
 274 740 D2 / 247
 42, rue de la Santé
 75674 Paris Cedex 14



Gaël ROBLIN
 273 196 - 1 / 241
 42, rue de la Santé
 75674 Paris Cedex 14



Stéphane PHILIPPE
 273 209 B 130
 42, rue de la Santé
 75674 Paris Cedex 14



Jérôme BOUTHIER
 304011X G 237 - Bât. D2
 M. A. de Fleury Mèrogis
 7, avenue des Peupliers
 91705 Sls Geneviève des Bois

pennad-stur

Noir c'est noir

Drapeau français : 7.500 euros pour un "outrage"

Rudy Salles (député UDF) a fait adopter le 23 janvier, à l'assemblée un amendement instituant un nouveau délit d'"outrage au drapeau tricolore et à l'hymne national". Celui-ci est punissable de 7.500 euros d'amendes et de six mois de prison "lorsqu'il est commis en réunion". Les parlementaires de gauche, présents dans l'Hémicycle ont voté pour cet amendement. Selon le Syndicat de la Magistrature, "cela dénote une société d'ordre moral, une volonté de tout contrôler, qui correspond à la logique d'ordre et d'encadrement du gouvernement. On affiche par des lois ce qui est socialement et politiquement correct".
 (d'après Le Monde du 25 janvier)

Nous bouclons ce numéro au lendemain des différentes manifestations anti-marée noire. On y reviendra, dans le détail, dans notre prochain numéro. Un constat s'impose d'ores et déjà : comment justifier la faiblesse de la mobilisation? Comment expliquer que certains, qui font de l'écologie ou de la lutte contre la délinquance financière internationale leurs chevaux de bataille, n'aient pas répondu présent ?

Marée noire ou prisonniers politiques : si tout un chacun signe les appels à manifester, ils sont beaucoup moins nombreux à aller défiler ! Il faudra bien pourtant, un jour, joindre le geste à la parole. Surtout, si l'on veut être crédibles aux yeux du peuple breton. D'aucuns critiquent volontiers le caractère "agitatif" d'Emgann. Ce sont les mêmes qui contemplant leurs maigres troupes bureaucratiques en se disant : nous ne sommes plus capables de mobiliser.

Tirons-en, dès maintenant, quelques réflexions profitables, notamment sur les échéances de 2004, dernier nirvana à atteindre pour les anciens en mal de reconnaissance et les jeunes aux dents longues. Ce n'est sans doute pas en restant chez soi qu'on convaincra les électeurs. Ce n'est pas non plus en affichant sa pusillanimité qu'on entraînera les foules. Ainsi, quand les autonomistes-régionalistes annoncent qu'ils espèrent obtenir un seul élu au "conseil régional de Bretagne", ils ne peuvent attendre que la foule en liesse les rejoigne pour leur lutte sans merci contre le centralisme parisien. Quant à ces centralistes, ils doivent déjà trembler quant ils voient que s'affichent ce genre de prétention. Alors quoi ? La fin des fantasmes unionistes, qu'ils soient union de partis ou d'individus, la mise à mort du régionalisme bélant "dans le cadre de la république". Ce ne serait déjà pas si mal.

R.M

205 / sommaire

- p 4 : Plus c'est loin, plus c'est proche
- p 5-7 : Notre Dame des Landes : en partance pour un nouveau Plogoff ?
- p 8 : Les bagagistes de Quévert
- p 9 : Barr ha berr
- p 10-11 : Devons-nous pleurer sur le sort des actionnaires ?
- p 12-15 : Dossier : Qu'est-ce qu'une minorité nationale ?
- p 16 : Prestige : Piv a zo kiriek ?
- p 17 : Bush : brezelin e anv an demokratelezh.
- p 18 : Etrebroadel
- p 19 : Solidarité contre le fascisme espagnole.
- p 20 : KSB - ur prezidiad nevez.
- p 21 : Sevenadur
- p 22 : Deiziatel

éditorial

PLUS C'EST LOIN, PLUS C'EST PROCHE

Le gouvernement vient de faire des propositions pour une réforme du scrutin des européennes. Au programme : la création de 8 grandes régions électorales. La Bretagne serait ainsi confondue avec la région artificielle des Pays de Loire et celle de Poitou-Charentes. Le projet sera adopté sans problème, l'UMP étant ultra majoritaire. Mais, il pourra aussi compter sur l'appui du PSF...

Confiscation de la démocratie et de la politique

Rappelez-vous le 21 avril. On en a entendu des appels à la démocratie, au changement, à tout et n'importe quoi. Promis juré, on allait mettre en place une vraie démocratie. Mais, comme on ne peut pas être sûr du peuple, et qu'on ne peut pas le dissoudre, autant prendre les devants. C'est-à-dire, éliminer tout ce qui s'oppose à l'UMP et au PSF. Bruno Leroux, secrétaire national aux élections du PSF, ne s'est-il pas montré plutôt satisfait ? Il déclare ainsi : "ça fait longtemps qu'on souhaitait des grandes circonscriptions régionales"⁽¹⁾.

Mais, il est vrai que cela ressemble un peu trop à un tripatouillage de politiciens au profit des deux principaux partis français. Pour faire passer la pilule, les magiciens de l'UMP et du PSF sortent le même lapin de leur chapeau : la démocratie de proximité. Jean-François Copé, porte-parole du gouvernement français, déclare que "l'objectif est de rapprocher l'élu européen du citoyen"⁽²⁾. Quant à Bruno Le Roux, il affirme de son côté que cela favorise "une plus grande proximité avec les citoyens"⁽³⁾. En gros, plus c'est loin et plus c'est proche. Une illustration du fameux esprit cartésien français sans doute !

Alors que les deux plus gros s'entendent pour confisquer un peu plus la démocratie, on s'éloigne toujours plus du concept de proximité avec la création des huit régions électorales. Ce n'est pas en augmentant la taille des régions électorales que

l'on rapproche les fameux citoyens (ce terme ne veut plus rien dire) des élus, bien au contraire. Surtout, quand on crée, arbitrairement, de prétendues régions.

On ne peut plus parler d'élections régionales avec la création de ces huit régions. Celles-ci n'ont aucune existence réelle.

A l'Ouest du nouveau...sans la Bretagne

On ne peut plus parler d'élections régionales avec la création de ces huit régions. Celles-ci n'ont aucune existence réelle. Elles ne sont, en fait, que le premier pas vers la création des fameuses grandes régions purement technocratiques prétendant répondre à la taille critique européenne. Pour la Bretagne, c'est le prémice de sa dilution officielle dans une région "Grand Ouest".

Mais, quelle est cette taille critique ? Celle du Luxembourg, plus petit qu'un département français ? Ou de la Belgique, plus petite que la Bretagne historique ? Peut-être ces pays devraient-ils se dissoudre et s'unir dans une région "Grand Est" pour répondre à la taille européenne édictée par nos brillants cerveaux ?

Une autre solution

Face à cette confiscation de



Jean-François Copé

la démocratie, il est nécessaire de la remettre en place par une autre organisation de la politique. C'est-à-dire par de nouvelles règles. Le véritable problème vient du manque de contrôles pesant sur les élus et leurs pouvoirs, de la non-existence d'institutions intermédiaires, ainsi que de la professionnalisation de la politique responsable des renoncements idéologiques.

Cela passe en Bretagne par la mise en place d'un parlement souverain dans une Bretagne réunifiée. Mais aussi, par un système politique démocratique de proximité non professionnalisé mélangeant démocratie représentative et démocratie directe intermédiaire, le tout sous contrôle, bien sûr, de l'ensemble du peuple.

E.B

⁽¹⁾, ⁽²⁾ et ⁽³⁾ : Ouest France, p 3, 10 janvier 2003

NOTRE DAME DES LANDES : EN PARTANCE POUR UN NOUVEAU PLOGOFF ?

Lancé le 15 décembre dernier, le débat public sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes n'a atteint sa vitesse de croisière qu'au mois de janvier avec la tenue de plusieurs réunions publiques. Face à la suffisance des décideurs et porteurs du projet et la détermination de la population locale, le débat, mort-né, s'est vite transformé en dialogue de sourds. Un scénario dont la chronologie et la monnaie en puissance ne sont pas sans rappeler les projets de centrale nucléaire au Pellerin, à Plogoff ou au Carnet...

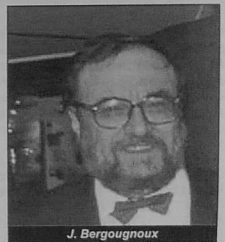
11 janvier 2003. Malgré les routes enneigées et verglacées, les voitures se dirigent toutes vers le même point de rendez-vous, la salle des sports de Notre Dame des Landes. Les sbires de Sarkozy sont là, en uniforme et en civil, peut-être pour intimider, sans doute pour compter et identifier : un avant-goût de ce qui sera, peut être, la vie quotidienne des habitants de cette commune dans les mois à venir. Plus loin, 45 tracteurs (pour 36 exploitations particulièrement explicites (« Trillard on ne veut pas de ton aéroport », « pas de paysages sans paysans », « non aux avions », ...)) font une haie d'honneur aux personnes venues assister à la réunion publique organisée par la « Commission Particulière » présidée par J. Bergougnoux, ancien élève de Polytechnique, Directeur Général honoraire d'EDF, Président d'honneur de la SNCF, bref un personnage pour le moins impartial, comme vous pouvez en juger.

Dans la petite salle, prévue pour 450/500 spectateurs, plus de 1.000 personnes sont réunies. Les nantais favorables au projet sont particulièrement peu nombreux... ou se taisent. Après un discours insipide et creux de J. Bergougnoux, tentant de faire croire à l'assistance que la France est une démocratie parfaite, que chacun peut s'exprimer, qu'on tiendra compte de tous les avis, que le

gouvernement veut connaître le sentiment réel de la population, et patati, et patata, la grand' messe commence avec les interventions techniques et pour le moins approximatives des représentants de la Direction

Mr A. Tamezat, salarié de la CCI qui a participé aux différentes expertises sur l'évolution du trafic de Nantes Atlantique, crache à l'assistance que « les dossiers sont trop complexes pour être compris par tout le monde »...

Départementale de l'Équipement et de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Ils sont nuls, n'ont que des arguments obsolètes et grossiers, mais ils ont au moins le mérite de faire court et de ne s'appuyer que sur le dossier présenté par l'état « l'ensemble des études de détails viendront en leurs heures... ». Leurs mines sont tellement pitoyables que l'assistance ne se fendra que de maigres sifflets. Viennent ensuite les interventions des représentants de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (directement concernée par le projet) et des associations locales (dont l'« Association Citoyenne



J. Bergougnoux

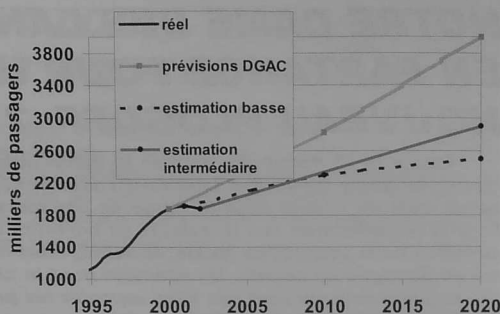
Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de NDdL", forte de 2.500 adhérents). De critique et modéré pour la CCEG (« le projet comporte d'énormes lacunes et omissions et est inacceptable en l'état », « les pistes sont projetées en dehors du périmètre retenu »), le ton devient franchement combatif avec les suivants : « l'aéroport ne se fera ni ici, ni ailleurs », « les paysans vous attendent et vous n'êtes pas prêts de les faire déloger ! » et les applaudissements louches et nourris font sourire notre ineffable Bergougnoux. Pavarotti de la consultation populaire. Tout bon spectacle se doit de finir en apothéose, ce sera le cas. Si les représentants de la CCI de Nantes n'avaient pas existé, que serions-nous devenus ? Sans ces merveilleux clowns tristes, le spectateur aurait pu s'endormir bercé par les

applaudissements, lassé par les courbes fausses s'étendant à être exponentielles. C'est tout d'abord ce chef d'entreprise, membre de la CCI, qui explique à la foule médusée par tant de naïveté feinte que «pour l'avenir de nos enfants et les cadres supérieurs doivent se déplacer rapidement»; «pour mieux délocaliser!», «et les ouvriers, et les paysans, et nos enfants.» répond-on de l'autre côté. C'est ensuite la perle de cette réunion, un humaniste comme on n'en fait plus, diplomate et plein de tact : champion toute catégorie des sifflets et huées, Mr A. Tamezat, salarié de la CCI qui a participé aux différentes expertises sur l'évolution du trafic de Nantes Atlantique, qui crache méprisant à l'assistance que «les dossiers sont trop complexes pour être compris par tout le monde». Corinne Le Page, avocate de l'ACIPA, qui, quoi qu'on en pense par ailleurs, a une certaine expérience dans ce domaine, aura, sans doute, elle aussi apprécié la haute portée technique de l'argument.

La réunion se termine, une autre prévue dans la soirée au même endroit, réunira 600 personnes. Dehors les CRS s'emmerdent, il fait froid. Qu'ils prennent donc leur mal en patience, dans deux ans, ce sera l'enquête d'utilité publique, le fond de l'air sera certainement beaucoup plus chaud... comme au bon vieux temps, à Plogoff !

Le Dossier de l'état : erreurs, approximations, mensonges et omissions

Le dossier versé au débat public par le porteur de projet, l'état français, ne serait même pas accepté s'il émanait d'un stagiaire en mal de diplôme. Entre les études de complaisance pour le moins surréalistes, les pans entiers passés sous silence, la localisation des pistes et du «barreau routier» reliant la route de Vannes à la route de Rennes tracés au marqueur sur une carte, le citoyen breton, simple curieux désirant se tenir informé, ne retrouve pas ses billes.



L'impact économique n'est évoqué qu'à travers l'inévitable changement au développement de l'emploi, tout en oubliant de préciser que ces emplois existent déjà dans l'actuel aéroport, et qu'il ne s'agira donc que d'un transfert.

Premier point sujet à caution, la saturation prévisible de l'aéroport actuel. Point de départ théorique de l'ensemble du projet, les estimations fournies par la DGAC en 2001 (proches de celles effectuées en 1989 par DG conseil sous l'œil bienveillant de la CCI de Nantes) laissent entrevoir un trafic de 4 millions de passagers pour 2020 alors que la capacité de l'actuelle aérogare serait limitée à 3 millions de passagers (4 millions si l'on réalise une extension coûtant environ 60 millions d'euros). Un rapide survol des courbes grossières fournies et des chiffres communiqués montre que ces estimations sont réalisées sur la base d'une interpolation linéaire de l'évolution du trafic sur les 5 à 10 dernières années, c'est à dire qu'elles supposent une croissance constante, un peu à la manière des prévisions d'EDF concernant la consommation d'énergie. Ces prévisions sont d'ores et déjà caduques

puisque ayant surestimé de 20 % le trafic 2002. Le même type de projection linéaire basé, non pas sur les 10 dernières années, mais sur la période 1975-2002 nous donne une saturation prévisible entre 2035 et 2040 (voir schéma). Si on applique une interpolation non linéaire, tenant compte du ralentissement progressif de la croissance du trafic pour plusieurs raisons réalistes (situation internationale, concurrence TGV et autres moyens de transport, essouffement du boom aérien chez les entreprises et les classes moyennes déjà fortement impliquées dans la croissance récente, optimisation du nombre moyen de passagers par vol, basculement du trafic vers Paris – pour raison de correspondances – sur le trafic européen et régional, ...) la saturation ne serait même pas atteinte en 2050, sauf à tabler sur une envolée massive du pouvoir d'achat des chômeurs, RMistes, employés et ouvriers leur permettant de partir en vacances à l'étranger et en avion !

Deuxième point litigieux, le contexte environnemental et démographique du projet. Vieux de plus de 35 ans, ce dossier s'appuyait sur des estimations de développement urbain et péri-urbain loin de la réalité que nous connaissons aujourd'hui. Poussés par le développement tentaculaire de la ville de Nantes et la pression foncière qui s'y exerce, les particuliers ont massivement investi dans cette région qui est passé de 27 000 habitants en 1970 à 61.000 en 1999 (soit 70.000 personnes à l'horizon

2010 date de la mise en service prévue de l'aéroport) alors même qu'à Notre Dame des Landes, la Zone d'Aménagement Différé (1.200 hectares de terrains gelés par le Conseil Général) créée en 1974 interdit depuis l'octroi de tout permis de construire. On est loin de la zone désertique, peuplée de quelques irréductibles paysans bouseux et arriérés, «une urbanisation limitée et un environnement naturel peu contraignant» diraient les officiels ! Ce seul point nécessite qu'une étude, intégrant la forte poussée démographique prévisible dans les 10 ans à venir du fait de la spéculation immobilière sur Nantes, soit de nouveau menée. L'existence d'autres sites possibles (Guemene Penfao, Ancenis-Ingandes, Morbihan, Centre Bretagne) n'est même pas envisagée.

Le dossier présenté par les représentants de l'état est, pour le moins, incomplet et entaché d'erreurs. Le point le plus comique est que deux des scénarii proposés pour la localisation de l'infrastructure aéroportuaire prévoient des pistes situées en dehors de la ZAD ! L'emprise exacte du «barreau routier», estimé à environ 500 hectares, n'est pas connu. Rien n'est avancé en ce qui concerne les zones d'activités, les dessertes ferroviaires (TGV ? Ou, Quand ?) et routières connexes, ni au sujet de l'inévitable «grand contournement» de l'agglomération nantaise. Bref, en dehors des 2.000 hectares directement dévolus à l'aéroport et son entourage immédiat, on ne sait rien de la surface agricole que le bassin laitier nantais devra laisser filer. Quant à espérer des projections en terme d'infrastructures sportives, culturelles, pavillonnaires, hôtelières et commerciales incontournables autour de ce type d'implantations... Parallèlement, l'impact économique n'est évoqué qu'à travers l'inévitable chantage au développement de l'emploi, tout en oubliant de préciser que ces emplois existent déjà dans l'actuel aéroport, et qu'il ne s'agira donc que d'un transfert. Rien n'est dit, d'ailleurs, sur la reconversion de l'actuel zone aéroportuaire. Sera-t-elle condamnée à devenir une friche industrielle supplémentaire ?

Un aéroport, pourquoi ?

Le plus grand flou persiste

UN DARVOUD ISTOREL EVIT AR SINDIKAD SLB

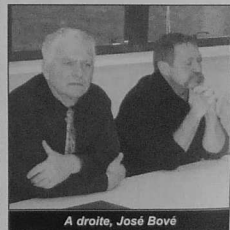
Sindikad Labourerien Breizh - SLB - en deus gonezet an dilennadeg ar wezh kentañ ma n'em ginnige. Ur bloaz goude bezañ bet savet e oa ar sindikad breizhat war ar renk evit dilennadeg dileuridi an implijidi e Diwan, d'an 8 a viz Genver 2003. Aet eo ar maout ganeomp gant 54% eus ar mouezhioù dirak ar sindikad CFTD.

Stad zo ennoomp evel-just a kaout dilennidi evit ar wezh kentañ. Kredin a c'hall gopridi Diwan e litemp anezho da vat ha gervel a romp anezho kerkenk da vezañ prest da stourm a-benn kaout a-benn ar fin ur statud publik e toujñ d'ar soudidigezh ha da wriou' ar labourerien.

Mennet omp da vont war-raok ha da ginnig tud tamm ha tamm e pep embregerezh ha melestradurezh e Breizh.

JOSÉ BOVÉ À CARHAIX

C'est devant 800 personnes que José Bové, leader de la Confédération paysanne a débattu samedi 18 janvier. Des thèmes fort variés ont été évoqués tout au long de la journée : les dangers de la mondialisation et de l'ultra-libéralisme, ainsi que ceux des OGM avec des intervenants de la Ligue des Droits de l'Homme et d'Attac, et bien entendu, la liberté syndicale avec la CGT, Sud-PTT, la CFTD et le SLB. José Bové a également évoqué les conditions d'incarcération dans les prisons de l'hexagone et s'est dit très sensibles au sort de tous les prisonniers.



A droite, José Bové

Morvan Coarer

LES BAGAGISTES DE QUÉVERT

Nos camarades vont donc passer devant la cour d'assises spéciale à une date encore indéterminée, mais qui pourrait bien se situer à l'automne 2003. Ils y seront jugés pour des motifs criminels ou délictuels. Il est peut-être important aujourd'hui, de revenir sur ce qui les a amenés dans cette situation.

Bien sûr, il y a eu le vol d'explosifs de Plévin, avec pour nous encore beaucoup de mystères¹. Puis il y a eu le malheureux attentat du Mac Donald's de Quévert, malheureux puisqu'il a coûté la vie à une innocente.

Pomic : un trou... de mémoire

Rappelez-vous Quévert et le déchaînement médiatique qui a suivi, orchestré par Madame Stoller responsable à l'époque du parquet antiterroriste de Paris. L'après-midi même du drame, elle désignait les coupables, sans qu'aucune investigation n'ait été faite. Das est instant, ce ne pouvait être que l'ARB et surtout sa vitrine légale (comme ils l'affirment) Emgann. Parmi une avalanche d'informations, une première chose surprenante : il y aurait eu un autre attentat contre un autre Mac Donald's quelques temps auparavant. Au début, personne ne savait ce qui s'était passé, surtout pas le directeur de l'établissement qui démentait, puis confirmait. Les gendarmes non plus ne savaient pas, puisqu'ils avaient fait à quelques jours d'intervalle des procès verbaux contradictoires. Les journalistes qui se sont déplaçés ont effectivement observé un petit cratère au sol et une ou deux vitres cassées. Pour quelques journalistes, quand même, le cratère observé serait dû, plus vraisemblablement, à une scie plutôt qu'à l'impact d'une bombe artisanale, même de très faible puissance². Pour en revenir à Quévert, certains autres informations filèrent. On aurait demandé à la gendarmerie de ne plus s'occuper de cette affaire pour laisser la DNAT et la PJ seules sur le terrain des investigations. Plus tard on entend des rumeurs, comme quoi deux individus de nationalité espagnole appartenant probablement à la garde civile, auraient été interceptés à Belle-Isle le lendemain du drame avec un chargement suspect dans le coffre de leur voiture et reconduits illico à la fron-

tière par les services compétents (déclaration d'un officier de police de Nantes un tantinet éméché qui a été muté depuis).

Vrais juges, fausses informations

Pour la section antiterroriste du parquet de Paris, Quévert sera un «**prétexte inespéré**» pour faire des investigations contre des militants envers lesquels elle n'avait jusqu'à présent que des suspicions de culpabilité afin d'élargir les enquêtes sur divers attentats commis en Bretagne de 1994 à 2000. Parallèlement, toujours en ne s'appuyant que sur des sources proches de l'enquête, les media en rajoutent en travestissant à chaque fois la vérité et en faisant fi de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction. En dehors de ces sources, quelles investigations ont été menées ? Quelques mois plus tard, le juge Thiel, en charge de ces différentes affaires, n'ayant sans doute pas assez d'éléments pour envoyer qui que ce soit aux assises spéciales uniquement sur l'affaire du Mac Donald's, joindra le tout en un seul dossier. Dans quel article de presse est apparue la vacuité de ce dossier ?

La recette est toujours la même : au départ une information, vraie ou fautive, voire inventée ou provoquée de toute pièce, et les milieux proches de l'enquête lance l'hallali médiatique, reprise en chœur par tous les media, sans recherches contradictoires.

Récemment, trois événements liés une nouvelle fois à la section antiterroriste du parquet de Paris nous interpellent. Les deux premiers concernent les Basques. La tentative d'évasion de militants basques de la Santé, le projet d'assassinat de la juge Le Vert. C'est vrai ou c'est faux ? Info ? Intox ? Dans l'intérêt de qui ?

Le juge Thiel saute sur Roissy



Abderazak Besseghir à sa sortie de prison

Le troisième événement risque d'avoir des conséquences graves pour un homme nommé Abderazak Besseghir, même s'il a maintenant retrouvé la liberté. Il a été désigné, toujours par des milieux proches de l'enquête, comme étant terroriste islamiste d'un nouveau type, accusation reprise par tous les media avec une violence ahurissante. **Samedi 28 décembre 2002**. Grâce au renseignement d'un témoin, la police de l'air et des frontières de Roissy interpellé dans la soirée un bagagiste de l'aéroport Charles De Gaulle, qui détenait dans sa voiture des armes et le matériel nécessaire pour fabriquer une bombe. Le suspect, un algérien de 27 ans, est placé en garde à vue par la section antiterroriste du parquet de Paris. **Mardi 31 décembre**. La piste terroriste se confirme. Des documents suspects découverts avec les armes et explosifs, laissent à penser que ceux-ci auraient pu servir aux fins d'un projet terroriste. On soupçonne même Abderazak Besseghir d'avoir accepté de réceptionner ce colis de l'étranger. **Mercredi 1er janvier**. Des traces d'explosifs retrouvés dans le vestiaire du bagagiste de Roissy contredisent la thèse du complot familial. Abderazak Besseghir a été mis en examen et écroué par le juge antiterroriste Gilbert Thiel «pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste», «infraction à la législation sur les

armes, les munitions et les explosifs», et, «détention de faux administratifs». Pour le bagagiste de Roissy maintenant incarcéré, les jours et surtout les titres des journaux se ressemblent. **Le 2 janvier**. Les enquêteurs vont s'attacher à retrouver d'éventuels complices. **Le 3 janvier**. Les policiers qui qualifient l'affaire de complexe, ont acquis la certitude qu'il a agi dans le cadre d'une opération terroriste. **Le 4 janvier**. Selon des informations, des données issues du portage du bagagiste mènent à la mouvance islamiste. **Le 5 enfin**. Les policiers ont retrouvé la trace de deux «contacts», bagagistes sur la plate-forme de Roissy, grâce à son portable. Voilà les éléments donnés en pâture au grand public dans un pays où il y a des lois qui protègent le secret de l'instruction et la présomption d'innocence. Abderazak Besseghir serait toujours en prison et, sans aucun doute pour longtemps, si un membre de sa famille, et non pas le juge ou la police ou les journalistes, n'avait cherché et fourni la preuve matérielle qu'il s'agissait d'un complot contre lui. On avait un coupable sur mesure, algérien et musulman de surcroît, désigné dès le départ, la médiatisation s'est chargée du reste. Rappelez-vous les titres des journaux qui ont suivi les arrestations après Quévert. Sachez aussi que l'instruction a toujours été faite à charge, que le juge a toujours rejeté les éléments à décharge. Les coupables étaient tellement parfaits que presque tout le monde y a cru, comme dans l'histoire du bagagiste de Roissy. Dans ces affaires, comme dans toutes celles touchant l'intégrité du territoire, pas un journaliste digne de ce nom n'a essayé de dire ou d'écrire le contraire. Les injustices, le non-droit, c'est toujours bien loin des frontières hexagonales. Il y a-t-il des journalistes d'investigation en France ? Nos camarades ne sont-ils pas les bagagistes de Quévert ?

Michel Herjean

(Michel Herjean est militant indépendantiste, secrétaire de Skoazell Vreizh. Il n'est pas membre d'Emgann. Nous publions ce texte grâce à son aimable autorisation)

¹ Qu'on pense notamment à la long-gueur et à la désinvolture de l'instruction.

² Une remarquable photo du cratère se trouve dans "Libération" du 4 mai 2000, pages 18-19.

→ Nationalité bretonne

Le lycée technique de Leloup-Bouhier (44) menace de représailles un élève car celui-ci a rayé la mention "nationalité française" sur son dossier d'inscription au BEP et l'a remplacé par "nationalité bretonne". La menace ne semble pas particulièrement intimidier les élèves car suite à l'incident lors du ramassage des feuilles d'inscriptions, les camarades de classe du jeune nationaliste ont créé un chahut mémorable aux cris de "Vive la Bretagne !".

→ Presse hebdo de Bretagne : 5 sur 5

Le fait est assez rare pour être signalé : l'APHIB (Association de la Presse Hebdomadaire d'Information de Bretagne), riche de 26 titres, est organisée sur le territoire des 5 départements. Un de ses 4 vice-présidents n'est autre que Eric Lechat de "L'Echo de la Presqu'île guérandaise et de Saint-Nazaire". L'APHIB est domiciliée à Fougères, rue de Nantes.

(D'après Ouest-France)

→ Jack Lang anti-impérialiste

Quand vous parlez de résistance, vous songez aussi à la mondialisation ?

A l'exploitation des peuples ! La mondialisation est une expression un peu "chicos" qui ne m'a jamais plu. Il faut appeler les choses par leur nom : l'impérialisme. Les Etats et les peuples sont dépossédés de leur pouvoir au profit des banques et des multinationales. Notre génération s'est battue contre le colonialisme, mais que devient aujourd'hui le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ?

Vous êtes pour le retour à l'Etat-nation ?

Je crois passionnément à l'existence de services publics nationaux forts. Je suis contre le libre-échangeisme échevelé qui détruit les cultures nationales et les identités locales. (...)

(Le Monde, 13 janvier 2003)

→ De Rohan bousculé, Riguidel relaxé

L'ex-navigateur Eugène Riguidel, poursuivi dans une affaire de bousculade au château de Josselin de

Rohan, a été relaxé le 16 janvier par le tribunal de police de Ploëmel. Lors de l'audience, le 22 novembre 2002, l'accusation avait réclamé la condamnation de M. Riguidel, mais s'en est remise à l'appréciation du tribunal. L'ancien skippeur était poursuivi pour avoir bousculé à Josselin, le 22 septembre lors des Journées du patrimoine, un gardien de la demeure, qui avait eu une incapacité totale de travail de six jours, Eugène Riguidel était venu protester contre le soutien apporté par le Président du Conseil Régional de Bretagne administrative au projet Menhirland à Carnac, qui a depuis été suspendu par le ministre de la Culture.

(d'après AFP)

→ Maternité de Paimpol : manif le 15 février

Depuis le 2 juillet, la "petite" maternité de Paimpol est menacée de fermeture par l'ARH Bretagne. La population, les élus, le personnel hospitalier se battent pour le maintien de cette structure à taille humaine.

L'ARH Bretagne voudrait fermer la maternité de Paimpol le 21 mars 2003. Depuis l'annonce de ce projet, le 2 juillet, le comité de soutien de l'hôpital de Paimpol a multiplié les actions et organisé la résistance.

Ces restructurations mettent en péril l'égalité d'accès aux soins pour tous, la qualité des soins et les conditions d'accueil des patients. Les transferts d'activité vers les grands centres hospitaliers ont pour conséquence une véritable désertification médicale dans de nombreuses régions et la création de services surchargés et débordés où les conditions de travail se dégradent. La pénurie médicale n'est pas une fatalité, mais découle bien d'une volonté politique.

Comité de soutien de l'hôpital de Paimpol
02 96 20 62 90

→ Gael Robinin

Malgré la position du procureur général dans ses réquisitions écrites, nous demandait à ce que Gael Robinin soit renvoyé devant une cour correctionnelle, celui-ci a finalement demandé dans ses réquisitions orales le renvoi de Gael Robinin devant une cour d'assises spéciale. Le résultat de l'appel sera connu le 21 février.

DEVONS-NOUS PLEURER SUR LE SORT DES ACTIONNAIRES ?

Les petits actionnaires ont, en France et en Bretagne, perdu énormément d'argent ces deux dernières années, chacun en connaît les causes. Sont ils à plaindre pour autant ?

Rappel : Une action est un titre équivalent à une fraction de capital d'une société. Différentes sortes d'actions existent (ABSAR, ABSAR, ADP, etc...) et toutes se différencient grosso-modo suivant le degré de risque que le souscripteur est prêt à courir. Le marché de l'action et autres produits financiers s'inscrit dans un cadre plus large : l'économie financière.

Premièrement, cette économie présente la particularité d'avoir délié la notion fondamentale de "travail accompli" à celle de "bénéfice personnel" du moins directement. En clair, l'économie financière permet de gagner éventuellement de l'argent, tout en n'ayant pourtant accompli aucun travail, juste par apport initial de capital. Ce constat constitue le premier scandale de l'existence de l'économie financière.

Deuxièmement, nous l'avons vu, la notion même "d'action" est liée à la notion de "risque". Cet apport initial (matérialisé par un bout de papier comme la somme de travail accompli est matérialisée par un bout de papier appelé "billet") peut donc fondre comme neige au soleil ou croître si la société émettrice périclite ou se développe (ce qui peu paraître normal au demeurant) mais également si des rumeurs provoquées ou irrationnelles, des anticipations, des indices ultra-subjectifs, des prévisions invérifiables font état de possible futurs pertes ou bénéfices concernant cette entreprise. Un diction boursier (ça existe) dit "il faut acheter la rumeur et vendre la nouvelle". Cette particularité de risque imprévisible a d'ailleurs donné nais-

sance à tout un vocabulaire étonnant : "cycle de hausse", "écouter le marché", "déprime des investisseurs", "saucissonnage d'ordres", "nouveau marché = marché explosif", etc...

La bourse, organisme d'échange et de vente de différentes valeurs, a d'ailleurs suivi une évolution naturelle qui l'a conduit à ne même plus être matérialisée par aucun local, aucun lieu réel, aucun signe visible et concret, toutes les transactions se faisant désormais par ordinateurs reliés. Cette dématérialisation de l'argent, son éloignement de sa fonction première (matérialiser un travail accompli sur quelques centimètres carrés de métal ou de papier), ce règne de l'économie irréelle a conduit à des conséquences délirantes : une société annonce un résultat en forte baisse... et le titre monte. Son bénéfice s'inscrit en vive hausse... et le titre tombe. La Réserve Fédérale américaine abaisse l'un de ses taux directeurs... et Wall Street dégringole. Tout cela prêterait à rire, si ces incompréhensibles conséquences de cette sorte de tiercé financier n'entraînaient pas obligatoirement des conséquences humaines, sociales et politiques terribles. Si "l'Idéal du Naseau" ne gagne jamais une course malgré ses exceptionnelles disponibilités de canasson de compétition, les conséquences sont extrêmement limitées, si une rumeur folle touche une entreprise phare (par exemple une des 40 entreprises du CAC 40) ou tout un secteur de l'économie, cela peut entraîner des milliers de licenciements et tout ce que cela suppose ensuite. Cette perversité intrinsèque (le fait de lier des milliers de destins à des soubressauts irrationnels et incontrôlables) constitue le deuxième scandale de l'économie financière.

Mais à ces deux éléments s'ajoutent un troisième : en effet, une personne ayant envie de gagner sa vie de manière indépendante tout en pratiquant un métier plaisant et utile peut fonder ou s'investir dans une entreprise de menuiserie, de vente de vêtement, d'architecture, etc...rien de choquant à cela. Même si un service public fort et renforcé est essentiel dans une future Bretagne libre, notamment dans les domaines des transports publics, de l'éducation, du courrier, de la médecine ou de la production d'énergie, il conviendra dans le même temps d'aider et d'encourager la petite entreprise artisanale, au moins plus que ce que ne le fait l'administration française actuelle. Cette existence d'un petit secteur privé (emplois le mot sans honte) florissant et dynamique est l'évidence même, l'Etat ne peut se prévaloir de tous les secteurs de la société et cela même les penseurs socialistes (notamment parmi les non-industrialistes) l'ont compris (article A de la "charte des principes fondamentaux de l'édification du socialisme" du CNA Algérien ; Manifeste programmatique de la IVème Internationale de 1992, etc...).

Il est par contre choquant (le terme n'est pas trop fort) que quel qu'un puisse gagner sa vie en navigant d'un secteur d'activité à l'autre et ceci suivant la rentabilité du moment. On peut être actionnaire d'un marchand de canon un jour, actionnaire de l'Oréal un autre jour, d'une entreprise travaillant sur la sauvegarde de l'environnement un autre jour, etc... à moins d'être un moine de la finance, comment, en effet, ne pas être tenté par ce nomadisme boursier ?

On vient en bourse pour gagner de l'argent, pas pour appliquer

des principes désintéressés, la fumisterie actuelle du placement éthique n'y changera rien... L'économie financière ne peut-être humanisée, ces effets induits les plus durs peuvent juste être atténués, le placement éthique est là pour ça, mais ne nous bernons pas, la plupart des échanges boursiers sont et resteront régulés par des considérations de profit pas d'éthique. Le placement financier éthique n'est qu'un gadget des "années morales" comme les cadeaux et les points étaient le gadget numéro 1 des années 80, "les années fric". Cette instabilité motivée par le seul souci de profit, ce mépris pour la notion noble de métier est le troisième scandale de l'économie financière.

La Bretagne doit baser son développement futur, et sur le vrai réalisme économique, et sur la politique du long terme et du respect, ce faisant, l'économie financière est fondamentalement à l'opposé de cette perspective. Aujourd'hui, il est de plus en plus important de revaloriser la notion de travail, valeur importante pour le peuple breton. Pas le travail acharné et destructeur non, mais le travail comme valeur noble et structurante, une personne qui travaille est une personne qui trouve sa place dans la société et qui trouve sa pleine dignité. Ceci étant dit, le travail ne doit, bien entendu, pas devenir un poids et une fin en soi, c'est pourquoi une baisse importante du temps de travail (une vraie baisse et non l'escroquerie mise en place par Martine Aubry pour le grand patronat et certaines catégories de travailleurs, par exemple), une juste rémunération et une retraite pleine et entière sont des composants essentiels de cette notion de revalorisation du travail.

La France, en dévalorisant notamment les métiers manuels (combien de fils de médecin ou de profs seront plâtriers ou charcutiers?), en sur-rémunérant sa classe politique (cumul des indemnités, professionnalisation de la politique), en n'imposant aucune limite aux rémunérations des patrons, en abdiquant devant le chômage de masse, en encourageant le travail intérimaire, en accroissant de façon folle l'échelle des salaires et surtout en promouvant l'économie financière (et ceci même dans le cadre de la rémunération de certains sala-

riés en stock options) a clairement montrée quel était son camp. La future Bretagne indépendante, espérons-le ne tombera pas dans le piège de l'économie financière comme, on peut l'espérer, elle ne tombera pas dans le piège du "tout-Etat".

C'est pourquoi, de la même façon que personne n'ira plaindre un joueur malchanceux au tiercé, je n'irais pas, pour les trois raisons développées plus haut, plaindre les actionnaires malheureux qu'ils soient gros ou petit. Le turfiste a au moins l'excuse de la convivialité de son PMU préféré, l'actionnaire lui participe à ce jeu dangereux qui, depuis le 19ème siècle, alterne période de croissance et crises structurelles.

Si un actionnaire a été ruiné suite à des tuyaux crevés c'est juste qu'il aura été moins malin, moins rapide ou moins vénal qu'un autre actionnaire, en langage boursier "moins compétent"... le travail a une morale, l'économie financière comme la loterie n'en a pas.

Fabien Lecuyer

L'intoxication libérale ne frappe pas les lecteurs de Combat Breton

C'est avec plaisir que nous constatons que la propagande libérale que l'on nous distille depuis une vingtaine d'années à forte dose a épargné les lecteurs de Combat Breton. Ainsi, les critiques et réactions n'ont pas traînées au sujet de l'édito du mois précédent et du passage sur les petits actionnaires.

Alors qu'aujourd'hui, une grande partie de ceux qui osent encore se prétendre de gauche ne sont plus que de fidèles zélés du capitalisme, les lecteurs de Combat Breton montrent eux, qu'ils sont restés lucides vis-à-vis des réalités globales de ce système. Petits ou grands, les actionnaires sont les principaux responsables de ces réalités qui se traduisent par la misère de la majorité.

E.B

Liberté pour les prisonniers politiques bretons

Le comité nantais de la Coordination Anti-Répressive de Bretagne (CARB) organise une manifestation en faveur des prisonniers politiques bretons le 15 février, place du Commerce à partir de 15 h. Alors que le maintien en détention provisoire des six prisonniers politiques bretons ne peut apparaître que comme un déni de justice, les appels à soutenir cette manifestation se font de plus en plus nombreux.

Ci-dessous la réaction de Gilles

Servat :

"Bonjour. Depuis le début, je demande qu'on juge les prisonniers bretons. J'ai refusé pour cette raison l'invitation de Marylise Lebranchu pour ses vœux lorsqu'elle était Garde des Sceaux, et j'ai refusé de rencontrer des ministres, lorsque j'ai chanté au stade de France. Ma position n'a pas changé : que la lumière soit faite sur cet attentat de Quévert dans lequel une jeune femme a perdu la vie et qu'elle soit faite en toute justice, c'est à dire en respectant les droits de la défense et les droits de l'homme. L'attitude du pouvoir vis-à-vis de nos compatriotes me fait douter de ce respect le plus élémentaire dans une démocratie. En violant ses engagements européens en matière de justice, la France entre, elle-même, dans le domaine hors la loi et ne doit pas s'étonner si elle se trouve combattue par des moyens illégaux. J'appelle donc à manifester à Nantes, le 15 février, tous ceux qui souhaitent qu'on en finisse avec ces emprisonnements indignes."

Toute personne, tout mouvement politique, association ou syndicat en accord avec ces thèmes de mobilisation peut rejoindre cet appel.

Premiers signataires : Alan Stivell, Gilles Servat, UGB, Jo Le Guen, Michel Herjean, Eugène Riguidel, Celdones, Daonet, Menhirs Libres, les syndicats Confédération Maritime et SLF (Sindikat Labouerien Breizh), le collectif Holl A-Gevrat, l'association Bemdez, l'association Marche des Libertés Bretonnes et le Collectif de Femmes Jean-Do Robin

La liste des soutiens sera consultable sur le site <http://membres.lycos.fr/manifnaoned/>.

CARB An Naoned. Tel : 06-86-87-45-28 / e-mail : manifnantes@aol.com / www.prizonidi.org

QU'EST-CE QU'UNE MINORITÉ NATIONALE ?

Qu'est-ce qu'un peuple ? Qu'est-ce qu'une minorité ? Comment tracer la frontière qui les sépare ? Si un peuple a droit à l'autodétermination, au nom du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, c'est à l'Etat qu'il appartient de garantir aux minorités les droits qui leur sont reconnus, sous le contrôle de la communauté internationale. Le regain d'importance que l'actualité confère à ces questions rend plus que nécessaire de distinguer aussi précisément que possible entre peuples et minorités nationales⁽¹⁾.

Les Etats ont, d'une manière générale, une attitude pour le moins ambiguë : ils se réclament toujours de leur "peuple", mais, en même temps, ils répugnent à reconnaître la qualité de "peuple" à des éléments différenciés de la population. Attitude "normale", dira-t-on. Parmi les motifs invoqués, on mentionne régulièrement : le respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale, l'exception de la compétence interne et la nature essentiellement politique du principe de l'autodétermination. Quelques exemples parmi les plus récents : le 6 mai 1991, les autorités soviétiques justifient l'intervention brutale de l'armée contre des villages arméniens proches de la frontière avec l'Azerbaïdjan par la nécessité de désarmer les milices arméniennes. En France, sur l'initiative du RPR, de l'UDF et de l'UDC, le Conseil constitutionnel annula, en date du 9 mai 1991, l'article 1er de la loi du 12 avril réformant le statut de la Corse, et reconnaissant, notamment, l'existence du "peuple corse" comme "composante du peuple français". Au Canada, tout en soulignant que "le caractère unique du Québec doit être affirmé", le gouvernement fédéral annonça, le 13 mai dernier, que l'unité nationale était l'un de ses principaux objectifs.

Sur le plan juridique, l'on s'appuie volontiers sur des textes tels que la Charte des Nations unies (article 2, paragraphes 4 et 7), la déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (paragraphes 6 et 7), la Charte de

l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (article 3 paragraphe 2), et de l'Organisation des Etats américains, l'Acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. En particulier, le système régional africain a consacré l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, adoptant ainsi le fameux principe de l'*uti possidetis*, qui a déjà fait ses preuves en Amérique latine dont il est originaire. Le mouvement des pays non alignés s'était également prononcé pour l'intangibilité des frontières existantes, le *status quo* territorial⁽²⁾. Enfin, la Conférence islamique avait fait sienne cette même solution lors des sessions de 1973 et de 1977.

Dans le contexte très précis de la décolonisation, ces restrictions se justifient davantage par le souci de préserver les indépendances fraîchement acquises contre les risques d'éclatement des nouveaux Etats que par un désir de limiter arbitrairement l'application du droit à l'autodétermination.

Dans la pratique récente, cependant, l'on assiste à une prolifération de proclamations unilatérales d'indépendance, mais aussi à une réaction, souvent très prudente, de la communauté internationale. Le mouvement avait été déclenché par les républiques baltes d'Union soviétique (Lituanie en particulier).

Le 18 mai 1991, les anciens maquisards du Mouvement national somalien (MNS), qui contrôlent le nord de la Somalie, firent sécession et proclamèrent la République du

Somaliland. Le 29 mai, la République yougoslave de Croatie proclama sa souveraineté, suivie par la Slovénie. Mais, le 28 juin, lorsque l'armée fédérale yougoslave bombarde les aéroports slovènes de Ljubljana et Maribor, le sommet des Douze, réuni ce jour-là à Luxembourg, décida d'envoyer en Yougoslavie une mission de médiation, gela "toute coopération financière, communautaire et bilatérale avec la Yougoslavie" et mit en branle "le mécanisme de consultation d'urgence de la CSCE [Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe] en cas de crise en Europe" : les dirigeants yougoslaves avaient trois mois pour trouver une solution, les présidents croate et slovène ne devant effectuer "aucun pas supplémentaire sur la voie de la sécession en échange du retour de l'armée fédérale dans les casernes".

Une évolution rarement pacifique

De nombreux textes font référence au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en tant que principe du droit international : charte des Nations unies (article 1er, paragraphe 2, et article 55), déclaration de la conférence afro-asiatique de Bandoeng (1955), résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (1960), charte de l'OUA (1963), pacte internationale relatif aux droits civiques et politiques (1966), résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations unies intitulée déclara-

tion relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre Etats conformément à la charte des Nations unies (1970), ainsi que les résolutions 3103 (XXVIII) et 3314 (XXIX), adoptées par la même assemblée en 1973 et 1974, charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981).

Les auteurs des traités de paix consécutifs à la Première Guerre mondiale tentèrent de faire coïncider les notions de nation et d'Etat. Le droit des peuples ainsi entendu n'était autre que la transcription du principe des nationalités, et n'était censé s'appliquer qu'à des peuples anciens constituant des minorités à l'intérieur de certains Etats européens. Mais la logique qui sous-tend le principe de l'*uti possidetis*, cher aux Etats africains, est toute différente : à la conférence des chefs d'Etat de l'OUA, en 1964, l'ancien président malgache, Philibert Tsiranana déclara qu' "il n'est plus possible ni souhaitable de modifier les frontières des nations au nom de critères raciaux, religieux... En effet, si nous prenions pour critère de nos frontières la race, la tribu ou la religion, il y aurait en Afrique des Etats qui seraient effacés de la carte...".

Enfin, si la Cour permanente de justice internationale a eu une attitude relativement prudente à l'égard du problème de l'autodétermination, l'actuelle Cour internationale de justice s'est prononcée de manière ouvertement affirmative sur ce problème. Par exemple, dans son avis consultatif du 21 juin 1971, relatif aux conséquences de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie : "L'évolution ultérieure du droit international à l'égard des territoires non autonomes, tel qu'il est consacré par la Charte des Nations unies, a fait de l'autodétermination un principe applicable à tous ces territoires⁽³⁾". L'avis consultatif rendu le 16 octobre 1975 dans l'affaire du Sahara occidental⁽⁴⁾ réaffirme les principales positions adoptées en 1971, et il y est, en outre, fait état du "principe d'autodétermination en tant que droit des peuples" (paragraphe 55) et de la "validité du principe d'autodétermination" (paragraphe 59). On peut donc dire que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a cessé de n'être qu'une simple revendication politique.

Reste que ce domaine échappe, par la force des choses, au juridis-

me excessif dans lequel on a cru quelques fois devoir l'enfermer. En effet, la volonté d'une partie de la population d'un Etat de se libérer de la tutelle de cet Etat (volonté d'autodétermination) se heurte presque toujours à l'hostilité de l'Etat récusé. Et l'on sait que la mise en œuvre de l'autodétermination se fait rarement de manière pacifique, comme en témoigne le phéno-



nomme complexe des guerres de libération nationale, si nombreuses de nos jours. Aucun continent n'est épargné. A Sri-Lanka, les combattants du LTTE (Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) entretiennent une guérilla sans merci contre le régime de Colombo : hindouistes, ils réclament l'indépendance des territoires du Nord et de l'Est, où ils sont majoritaires. Au Sénégal, les rebelles séparatistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), appuyés sur un noyau armé dénommé Atika ("combattants"), lutent pour l'instauration d'une République diola. Au Cameroun, on soupçonne le Social Democratic Front (SDF) de visées séparatistes, en dépit de la foi déclarée de ce parti dans l' "unité du Cameroun". Qu'il s'agisse de la corne de l'Afrique, du Soudan, de l'Union soviétique, de la Yougoslavie, du Pakistan, l'intégrité territoriale de nombreux pays est menacée, voire entamée.

Ces "guerres de libération" sont souvent l'enjeu de puissants intérêts économiques et stratégiques, ce qui les soumet beaucoup plus à la règle du droit. En témoigne le rôle des Etats-Unis et de l'ex-Union soviétique dans le règlement des guerres civiles qui menacent de désagréger la corne de l'Afrique⁽⁵⁾. En Angola, le parti du MPLA au pouvoir a bénéficié de l'appui logistique de ce qui était l'URSS, de Cuba et de l'Allemagne de l'Est, tandis que les rebelles de l'UNITA ont été particulièrement soutenus par la Chine, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, la France, et même de grandes entreprises occidentales.

L'application du droit des peu-

ples à disposer d'eux-mêmes ne peut, cependant, être assurée de manière absolue. Il en est ainsi, par exemple, lorsque l'autodétermination, au lieu de tendre à la désaliénation sociale, à la "libération" de la communauté en cause, la soumet à une plus grande dépendance ou ne lui procure que des avantages de façade. Tel est le problème des collectivités dont les membres sont dispersés au sein de plusieurs Etats, aucun territoire ne leur étant assigné ou ne pouvant leur être assignable, ou de celles qui sont devenues "minoritaires sur place (du fait de l'assimilation et de l'immigration...)" ou "ne subsistent qu'en lambeaux territoriaux, en enclaves dispersées"⁽⁶⁾. Que l'on songe à la situation des tziganes, par exemple. Peut-on envisager un Etat sans territoire ? Et quel bénéfice peut tirer une communauté minoritaire sur un territoire, du démembrement à son profit de ce territoire ?

L'autodétermination se réalise sous deux formes, aussi légitimes l'une que l'autre : l'accession à l'indépendance ou le rattachement à un Etat préexistant. Cette seconde hypothèse peut être illustrée par les conflits nationaux qui secouent actuellement l'Europe de l'Est, car il en est qui soulèvent le problème du rattachement à un Etat voisin et qui, par conséquent, affectent les relations entre les pays concernés. C'est ainsi que la Yougoslavie (ou maintenant Serbie) est opposée à l'Albanie à propos du Kosovo, et à la Bulgarie à propos de la Macédoine ; la Roumanie est en litige avec la Hongrie au sujet de la Transylvanie ; la Bulgarie et la Turquie se disputent les monts Rhodopes. Quant aux Abkhazes de Georgie, ils

se plaignent du traitement que leur infligent les Géorgiens, et luttent pour un rattachement à la Russie.

La caractéristique essentielle de l'autodétermination est qu'elle menace l'intégrité territoriale de l'Etat désavoué. S'il en est autrement, si les populations concernées réclament un statut de liberté n'entamant pas l'intégrité territoriale de l'Etat, on ne parlera point d'autodétermination au sens du droit des peuples, mais de protection de minorités nationales. D'autant qu'il n'est pas rare que la mise en œuvre du droit des peuples aboutisse à une impasse.

C'est le cas lorsqu'une population qui luttait pour l'indépendance ou le rattachement à un Etat préexistant n'a pas obtenu gain de cause, en raison de la victoire remportée sur elle par l'Etat qu'elle voulait quitter (ainsi des tentatives sécessionnistes du Katanga au Congo-Léopoldville (1960-1963), du Biafra au Nigeria (1966-1970), du Sud-Soudan (1967-1972) et de l'Ogaden (1977), province éthiopienne revendiquée par la Somalie (1977)). Ou bien lorsqu'on a déclaré forfait en optant pour un statut de liberté respectant l'intégrité territoriale de l'Etat : c'est ainsi que l'aspiration des Québécois, qui s'est quelques fois manifestée de manière violente, et d'autres fois par des voies légales, penche aujourd'hui vers la solution de l'identité nationale plutôt que vers celle du particularisme régional¹⁴. Quoi qu'il en soit, dans le premier cas, l'Etat aura rétabli son autorité sur tout le territoire ; dans le second cas, il négociera, si possible, l'aménagement d'un *modus vivendi* fondé sur de nouvelles revendications¹⁵.

Dans les deux hypothèses, on se trouve en présence de populations qui ne peuvent pas ou ne veulent plus mettre en cause l'intégrité territoriale de l'Etat. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne pouvant leur être appliqué, leur vie juridique sera régie par le principe de la protection des minorités nationales.

Au nom d'un "devoir d'ingérence"

La question concerne aussi bien l'Etat que l'ensemble de la communauté internationale, en raison du mouvement d'internationalisation des droits de l'homme qui conteste la souveraineté absolue des Etats. Quelques illustrations. Le 2 avril der-

nier, le Conseil de sécurité des Nations unies fut saisi, par la France, de la tragédie des Kurdes irakiens, au nom d'un "devoir d'ingérence humanitaire" : le 30 du même mois, le drapeau de l'organisation mondiale flottait sur le camp d'hébergement de Zakho, en Irak. Fin mai 1991, dans le nord du Mali, une trentaine de civils touaregs innocents furent assassinés par l'armée en signe de représailles ; dans un communiqué publié le 11 juin, Amnesty International dénonça ces

C'est par le statut auquel ils aspirent que les peuples se distinguent des minorités nationales... Les populations dont les revendications menacent l'intégrité territoriale de l'état constituent des peuples (au sens juridique du terme). Les populations qui aspirent à un statut de liberté ne mettant pas en cause l'intégrité territoriale de l'état (droits collectifs ou autonomie interne) constituent des minorités nationales.

exécution et demanda aux autorités maliennes d'ouvrir une enquête indépendante, afin que les coupables puissent être arrêtés et jugés.

On assiste à l'ébranlement de la conception selon laquelle le problème des droits de l'homme et des libertés fondamentales relève "essentiellement de la compétence d'un Etat". Etant donné l'ampleur prise par le respect des droits de l'homme, rien ne fait plus obstacle à ce que le problème des minorités nationales soit soumis au droit international. La situation des collectivités considérées comme minorités nationales, du seul fait que le droit des peuples ne peut leur être appliqué, est comparable à celui des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques. Dans ces conditions, on peut admettre qu'un traitement analogue soit réservé aux un et aux autres, à savoir la reconnaissance de

droits collectifs. On se retrouve ainsi dans un domaine auquel les Nations unies accordent une place dont l'importance se mesure aux nombreux travaux ayant cours au sein de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, confortés par le pacte international relatif aux droits civils et politiques qui, dans une formule ramassée, résume la substance de ces droits collectifs : " Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion ou d'employer leur propre langue. "

Il est des cas où des collectivités qui remplissent les conditions objectives pour revendiquer l'autodétermination (et accéder ainsi au rang de "peuple") refusent, pour diverses raisons, d'exercer ce droit, demeurant ainsi volontairement minorités nationales. Leur position peut être comparée à celle des collectivités devenues peuples pour avoir revendiqué l'indépendance ou le rattachement à un Etat préexistant, mais redevenues minorités nationales du fait de l'échec de leur lutte de libération.

Le sort de l'Erythrée risque de soulever des questions de cette nature : en effet, quelle attitude les nouveaux maîtres d'Addis-Abeba adopteront-ils vis-à-vis d'une éventuelle indépendance de l'Erythrée ? Même si le Front populaire de libération du Tigré (FPLT), qui domine le Front démocratique et révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE), actuellement au pouvoir, s'est jusqu'à présent montré solidaire de la cause érythréenne, et si l'alliance entre Tigréens et Erythréens a joué un grand rôle dans le renversement du colonel Mengistu, de nombreuses questions semblent les diviser aujourd'hui : outre les craintes que pourrait susciter un risque de généralisation des revendications territoriales parmi les autres minorités nationales (Afars, Oromos, Somalis, notamment), la situation géographique et économique de l'Erythrée semble constituer un enjeu trop important pour être négligée. Dès lors, il n'est pas impossible que les Erythréens puissent s'orienter vers une solution d'autonomie interne,

suffisamment large pour assouvir leur volonté d'indépendance.

L'aménagement d'une autonomie interne peut donc être un remède susceptible de concilier l'intégrité territoriale de l'Etat et la liberté des entités minoritaires. Les formules envisageables sont toutefois aussi multiples que les circonstances qui les conditionnent¹⁶.

C'est par le statut auquel ils aspirent que les peuples se distinguent des minorités nationales. En d'autres termes, le statut de liberté revendiqué constitue le véritable critère de distinction entre ces deux entités. Les populations dont les revendications menacent l'intégrité territoriale de l'Etat (indépendance ou rattachement à un Etat préexistant) constituent des peuples (au sens juridique de ce mot). Les populations qui aspirent à un statut de liberté ne mettant pas en cause l'intégrité territoriale de l'Etat (droits collectifs ou autonomie interne) constituent des minorités nationales.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la protection des minorités nationales sont les deux volets d'une même et unique préoccupation : la désaliénation sociale de l'homme.

Jean Yangoumalé
(Juriste international, chroniqueur à Radio France Internationale)

NDLR : Nous publions ce texte grâce à l'aimable autorisation du Monde diplomatique.

¹⁴ Cf. Jean Yangoumalé, "Des rapports entre protection des minorités nationales et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Approche juridique", Académie de droit international de La Haye, Centre d'étude et de recherche, 1984.

¹⁵ Déclaration du Caire (1964) et de Colombo (1976).

¹⁶ Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine, doc. CIAS/GEN/INF/14, p. 5.

¹⁷ Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de justice, La Haye, 1971, p. 31.

¹⁸ Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de justice, La Haye, 1975, p. 31.

¹⁹ Voir Philippe Leymarie,

"Vieilles guerres autour de la mer Rouge", *Le Monde diplomatique*, août 1990 ; Philippe Leymarie "La Corne de l'Afrique abandonnée par les grands", *Le Monde diplomatique*, février 1991 ; Philippe Leymarie, "La Corne de l'Afrique en voie d'éclatement" et Gérard Prunier, "En Ethiopie, des rivalités ethniques si anciennes, si profondes", *Le Monde diplomatique*, septembre 1991.



Guy Héraud, "Notion de minorité linguistique", in *Minorités linguistiques et interventions - Essai de typologie*, Les Presses de l'université Laval, Québec, 1977, pp. 31 et 32.

¹⁷ Voir Claude Bariteau, "Le Québec aux portes de la souveraineté", *Le Monde diplomatique*, février 1991.

¹⁸ Par exemple, à l'issue de la guerre civile qui éclata au Soudan en 1967 et qui prit fin en 1972, au détriment des provinces méridionales sécessionnistes, un statut d'autonomie fut accordé à ces dernières.

¹⁹ En France, la solution retenue par la loi du 13 mai 1991 consacre la spécificité de la Corse au sein de la République. Lire Jean-Louis Andréani et Isaura de Rivière, "La place de la Corse dans la République", *Le Monde*, 15 mai 1991.

En Bretagne, le débat est (volontairement?) faussé

Ce texte de Jean Yangoumalé ne laisse planer aucune ambiguïté sur ce qu'est un peuple au regard du droit international. Va-t-on en Bretagne laisser subsister l'ambiguïté à ce sujet pendant encore longtemps? Quelles sont les visées occultes de ceux qui entretiennent chez nous cette ambiguïté?

Si on comprend bien pourquoi l'état français se refuse à reconnaître, malgré l'évidence, d'autres peuples que le peuple français sur ce qu'il considère être son territoire, on comprend moins bien pourquoi certains en Bretagne prétendent à l'existence du peuple breton sans pour autant vouloir tirer de cette affirmation les conclusions qui s'imposent.

En refusant de revendiquer les droits inhérents à l'existence de ce peuple dont ils se revendiquent pourtant, ils réfutent eux-mêmes le credo politique qu'ils affichent, ils nient jusqu'aux fondements de leur propre existence... Schizophrénie ou machiavélisme ? Ce mot "peuple" n'est-il pour eux qu'un cache-sexe ? Entendent-ils se draper dans ce terme valorisant sans oser en accepter les implications, uniquement pour cacher la petitesse de leurs ambitions ? En utilisant le "peuple breton" comme un ersatz du chant des sirènes, cherchent-ils à leurrer et attirer des nationalistes sincères mais crédules ?

Leur but est-il de dévoyer d'éducateur, de dévaloriser cette idée en cherchant à nous faire croire qu'un peuple conscient de lui-même peut trouver son compte dans la décentralisation des services de l'état français, se complaire dans une régionalisation-carcen, se satisfaire d'une autonomie que chaque gouvernement français pourrait remettre en cause ? J'imagine que nous n'aurons pas tout de suite de la part des susvisés les réponses à ces questions bien trop gênantes.

D. R.

PRESTIGE : PIV A ZO KIRIEK

Klevet ho peus komz kalz eus strivoù an dud a youl vat evit mont da zastum an eoul war an traezh. Mat. Met mat e vefe ivez en em soñjal : piv a zo kiriek? Klaskomp mont un tamm pelloc'h, neuze. Da ne-beutañ evit ar re a anavezomp, peogwir eo gwall luziet mont en-dro ar bed-se.

Embregerezhioù an tireoul

Soñj ho peus e oa bet un taol fall istor an Enka evit TotalFinaElf. Setu perak en deus divizet an embregerezh a ra war-dro ar "Prestige" lakaat embregerezhioù all da labourat, al lodenn vrasañ anezho diazezet e paradozioù ar fisk. Tizhet ar pal : den na oar piv a zo perc'henn ar "Prestige". War a seblant e vefe un embregerezh eus Rusia, met setu tout.

Perc'henn ar vag

Gwelloc'h eo dezhañ dont a-benn da lakaat e vag-lastez da vont war vor e-pad pell, hep dresañ anezhi. Ha ma rafe peñse ? N'eo ket ur gwall gudenn e gwirionez : al lodenn vrasañ eus ar stadoù o deus lakaet harzoù evit pezh a sell ouzh an argant roet d'ar re a c'houzañ efedoù ar peñse. Perc'henn ar "Prestige" a zo anavezet Mare Shipping, un embregerezh savet gant argant e font eus bro-C'hres, ha diazezet el Liberia.

Ar paramatour

An armatour an hini eo a glask martoloded evit labourat. Klask a ra ivez ar fredour, gant ar spi e vo marchadmat. Evit ar "Prestige" ez eo Universal Maritime, un embregerezh eus al Liberia, diazezet e Bro-C'hres.

Ar stad a ro bannieloù laosk

Ma vez paet mat e vo a-du ar stad-se da lakaat ur blakenn da forzh peseurt bag, brein pe get. Ar Bahamas a zo kaoz pa gomzer eus ar "Prestige".

Ar fredour

Ar fredour a zo ur gevredigezh

genwerzhel a ra war-dro ar gargant e-pad ar verdeadenn. Ar pal a zo evel-just kas an tireoul en ur glask lakaat ar priz da vezañ an izelañ posubl. E ken kaz e vefe ur saotr-dur bennak ez eo kiriek. Fredour ar "Prestige" a zo anvet Crown Resources, hag eo liammet ouzh un embregerezh rusian anvet Alfa ha diazezet e Zoug (Bro Suis) hag a zo... ur baradoz ar fisk.



Ar re a ro an testeni

Lodenn vrasañ ar c'hevredigezhioù a ro an testeni a zle mirout d'ar-mat-predoù kenwerzhel a-zaore gant ar stadoù a ro an aotre da vont war vor. Setu perak e vez roet an testeni hep goulnen



re a draoù. Piv zo kaoz da geñver ar "Prestige"? An American Board of Shipping.

Ar stadoù arvorek

Dav eo d'ar stadoù-se kontrolin ar bigi a zo en o forzhioù. Met ret eo ivez e chomfe spletus ar porzhioù (pa vez kontrollet ur vag e kemer amzer, da lavarañ eo e koust argant). Peseurt stad ne striv ket kement hag ar re all en Europa? Ar stad-c'hall an hini eo, dre ma ne gontrol nemet 15% eus ar bigi. Evit ar "Prestige" eo bet aes an traou : an aotre he deus bet da vont war vor, hag eo aet kuit eus Sant Petersburg, en ur dremen dre Ventspils (Letoni).

R.M

Ar re a fell dezho kaout muioc'h a ditouroù diwar-benn paradozioù ar fisk a c'hall lenn "Pourquoi l'Erika a coulé, les paradis de complaisance", skrivet gant François Lille, embannet gant L'Esprit Frappeur.

BUSH : BREZELIÑ E ANV AN DEMOKRATELEZH

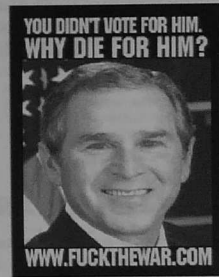
D'an 18 a viz Genver ez eus bet aozet manifestadegoù a-enep d'ar brezel er bed a-bezh. E Breizh ivez, evel-just. Gant tud evel George Bush e penn an traou en em gav stourmerien ar peoc'h hag ar re a-enep d'an impalaerouriezh dirak ur seurt brezel nevez : ur brezel meret gant siel an "demokratelezh". Un digarez ouzhpenn roet da c'hournamantoù Europa evit stardañ ar viñs.

Luganioù Kemper

Tro o deus bet izili Emgann da vont da vanifestiñ e Kemper d'an 18 a viz Genver. Evito e oa sklaer al luganioù, evel m'o doa skrivet war o zraket : nann da vrezelioù an impalaerouriezh hag ar gevalouriezh, nann d'ar verzhidigezh. Strolladoù all a zo en em gavet e Kemper an deiz-se : an UDB, izili ar C'HARB hag izili strolladoù gall (LCR, CNT...). Bez e oa ivez strolladoù a grede c'hoazh, un nebeud mizioù zo, en tu kleiz "lester". Pa servijer interestoù ar re grenañ e riskler kavout diaes dihuññ war-lerc'h. Manifestadegoù all a zo bet e Breizh : 1.500 e Naoned, 800 e Roazhon hervez ar c'hazetennoù. Ar gudenn eo : penaos e c'hall c'hoazh strolladoù zo kenderc'hel da c'houlenn digant Chirac mont a-enep d'ar Stadoù Unanet pa heuilh anezho en o c'hoazadeg (pegen pouezus ar c'hoazadeg rejiljet en afer-se) "a-enep d'ar spontanerien". "Stadoù-hallon", "Ahel an Drouk" hag all... Kement a c'herioù nevez savet a-benn reishat pep tra.

Dek vloaz' zo

N'eo ket ar wech kentañ e fell d'ar Stadoù Unanet ha d'o mignonned mont da vrezeliñ en Irak. ek vloaz' zo e oa anat an traou : ur wech "dieubel" ar C'howeit eo chomet Saddam Hussein e penn an traou en Irak⁽¹⁾. Perak'ta, pa c'houlenne ar re a oa o stourm a-enep dezhañ ar vro e vije skarzhet kuit ? Anat eo ar respont : e-pad dek vloaz' o deus profitet gwerzherien armoù evit gwerzhañ o armoù er Reter Nesañ. Ar c'henwerzh-se a oa kroget peil'zo dija : soñj'it'ta, pa



geje ministr kentañ ar stad c'hall gant Hussein e diben ar bloavezhioù 1970. Soñjit ivez, pegen laouen e oa ar Stadoù-se o welout an Irak o vont da vrezeliñ a-enep d'an Iran e-pad 8 vloaz. Ha bremañ e teuer da glemm a-enep da c'halloudoù a zo bet skoazellet gant Stadoù Europa pe ar Stadoù Unanet. Hag e vefe armoù chimik Saddam an digarez evit mont da dagañ anezhañ ? Armoù chimik eus un tu, uraniom paourraet bannet e pep lec'h en Irak eus an tu all⁽²⁾ ? Hag e kreder c'hoazh kaozeal eus an demokratelezh ? Setu c'hoari nevez an impalaerouriezh : reiñ armoù da dud'zo evit o interestoù strategel, ha gouzañ war-lerc'h efedoù an armoù-se. Ha se, er bed a-bezh : ar bedelezh en deus degaset muioc'h a zisurz evit a-raok.

Stourm amañ hag e lec'h all

Ar stourm etrebroadel a-enep d'ar brezel a seblant mont war-raok tamm ha tamm, pa weler dreist-holl an

niver a dud o deus manifestet e miz Genver (50.000 e Washington, ur bern reoù all en Alamagn, e Sweden hag all). Ar stourm-se a zle mont pelloc'h : gouzout a reer ez eus ur bern traou kuzhet a-dreñv d'ar brezel : interestoù ar gevalouriezh hag ar re a werzh armoù, met ivez c'hoari ar Stadoù Unanet lakaat ar bed a-bezh da reiñ peoc'h, ha da blegañ dirak o interestoù "strategel". Ar gwask a zo lakaet er mare-mañ (brezel armerzhel, an holl lakaet dindan evezh, lezennoù "enep-sponterezh" ha dreist-holl a-enep da wirioù mab-den) a zle lakaat ac'hanomp da gaout ur sell sklaer war an dazont. Kengred gant pobl Irak a c'houzañ galloud Hussein hag ar verzhidigezh bet lakaet e pleustr gant ars Stadoù Unanet hag o mignonned, Kemer perzh en holl vanifestadegoù a c'hallomp ober⁽³⁾. Met da gentañ, stourm amañ e Breizh, evit diskouez ez eo stourm pobl Vreizh ur stourm lec'hel liammet ouzh-holl stourmoù ar pobloù evit o dieubidigezh.

⁽¹⁾ Diwar-benn efedoù ar verzhidigezh war bobl Irak : "Le grand bond de la bombe", Le Monde diplomatique, 12 Genver 2003, pajenn 12. Penaos eo all a zispleg peseurt sell o deus Stadoù Unanet war an Irak.

⁽²⁾ Gwelout "Les dessous de la guerre du Golfe", skignet gant Arte d'an 6 a viz Genver.

⁽³⁾ Ar re a fell dezho bezañ kelaouet ha kaout un ebost digoust a c'hall mont da welout : www.fuckthewar.com

FLNA : LA DEFENSE DU SOUS-PREFET

Nous évoquons dans nos précédents numéros l'interdiction de l'Association Culturelle Alsacienne, suite à une décision préfectorale. Suite du feuilleton.

M. le Sous-Préfet de Haguenau a considéré dans sa décision du 10 juillet 2002 que « l'Association Culturelle Alsacienne » ne devait pas être inscrite au Registre des associations car, bien que son comité de direction ait été remanié, elle est un succédané du groupement Front de Libération National Alsacien « FLNA » dont l'inscription au registre des associations a été refusée par le Tribunal d'Instance de Haguenau, après avis défavorable émis par M. le sous-préfet. Elle poursuit à l'évidence le même objectif politique, contrairement à l'engagement qui a été pris dans l'article 2 de ses statuts.

M. Fabrice **** estime que le droit d'opposition de M. le sous-préfet de Haguenau est fondé sur la poursuite d'un but politique prétendu et que l'autorité administrative ne peut se borner à invoquer des agissements hypothétiques ou éventuels.

Les deux rapports réalisés par le service des Renseignements Généraux relatent pourtant des agissements précis. Ainsi, dans celui du 11 février 2002, relatif à l'association FLNA, il est indiqué que M. Fabrice ****, a été identifié comme étant l'auteur d'envois à sept associations de tracts à l'en-tête du FLNA. (...)

En effet, le rapport indique que M. Fabrice ****, président de l'association culturelle alsacienne s'est manifesté publiquement le 7 février au Carnaval de Roppenheim (67) en défilant sous la bannière de son mouvement (FLNA), à la tête d'une vingtaine de personnes cagoulées.

Cette démonstration qui n'a donné lieu à aucun incident a néanmoins révélé, selon le service des Renseignements Généraux, qu'il s'agissait, d'une véritable opération de propagande. La prestation des acteurs, peut on lire encore dans le rapport, était dénuée de tout caractère festif ou humoristique, comme il est habituellement d'usage lors de ce genre de manifestation.

Par ailleurs, le 1er juin 2002, (...) le même groupuscule (15 personnes) a

défilé dans les rues de la capitale alsacienne sous l'emblème du FLNA et de l'autonomie. Cette manifestation a été ponctuée par des slogans hostiles à nos institutions. (...)

A titre tout à fait subsidiaire, il convient pourtant de souligner que ce site porte l'adresse www.flna-canal-historique.org et que, comme le précise, le service des R.G., cette appellation constitue en soi, une référence aux organisations terroristes. (...)

Une fois encore, le lien entre les deux associations ne fait aucun doute puisque, la partie requérante a transmis comme pièce de défense du dossier de l'association culturelle alsacienne un do-

cument de presse de l'association "Front de Libération National Alsacien".

Par contre, compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus développés, la partie requérante ne peut nier qu'elle constitue un mouvement autonomiste, voire séparatiste, à but politique et présentant des facteurs potentiels de risques pour l'ordre public.

Par ces motifs, je conclus à ce qu'il plaise au Tribunal Administratif de Strasbourg de bien vouloir rejeter la requête 02038008-4 ainsi que les conclusions à l'application de l'article de l'article L 761-1 du Code de justice administrative et de condamner les requérants aux entiers dépens de la cause.

IWERZHON : AR YEZH EN ARVAR

Sifroù nevez embannet a ziskouez pegen bresk eo stad ar yezh en Iwerzhon.

E-touez ar re o chom e Gaeltacht ez eus nebeutoch evit 20.000 a dud a implij gouezeleg Iwerzhon evit yezh vamm. Setu ar pezh a ziskouez un enklask bet savet n'eus ket pell'zo ha bet embannet er gelaouenn Foinse. Ur pezh diforch, keñveriet gant ar sifroù ofisiel a embann e vefe 80.000 a dud a oulfe ar yezh. Hervez Donncha Ó hEalliaithe, una eus ar re o deus labourret war an teulad, e vefe nemet un 2.000 fainmij bennak a zeskfe ar yezh d'o bugale. Un diviz bras a zo bet ur wech embannet an disochoù. Donncha Ó hEalliaithe he deus lavaret e lfe se lakaat harzou ar yezh da vezañ kemmet, evit ma kloufent gant ar gwrvoud. "Ar politikerezh yezhel a zo bet er Gaeltacht a zo bet ur mell fazi, ha ma ne cheit ket an traoù buan e vo kollet o yezh gant tiegezhioù abezh a-benn dek vloaz. D'ar gouarnamant eo da velout penaos aozañ an traoù da geñver sevel tiez ha dioren an deskadurezh evit ma vefe kreiñvaet al lechiou lech ma vez komzet ar yezh."

Coimisin na Gaeltachta, ur bodad labour savet gant ar gouarnamant, en deus kinniget e vefe kemmet harzou ar Gaeltacht, bat adwelet ar wech diwezhañ e 1956. Ne seblant ket ar gouarnamant da

grenañ an dachann kement-se. Dav eo bet d'ar ministr embann e vefe kemmet an harzou. "Ne vo ket cheñchamantou bras ar bloaz-mañ, ha spi' me eus e vo degenet mat."

Memestra ez eus lechiou nevez lech ma vez komzet ar yezh : kêriou bras dreist-holl (Dulenn, Belfast). Setu perak e soñj da dud' zo e challe al lechiou-se bezañ kemeret e kont pa vo adsavet harzou ar Gaeltacht. Se no savbent Saán Ó Neachtáin, dilennet e parlamant Europa e anv ar strollad Fianna Fáil. An disochoù nevez embannet o deus adlañset ar gaoz e-touez ar gazetennierien ivez. Lodenn vrasañ anezh e choulenn e vefe digresket ar yaichadú evit ar yezh. Hervez Kevin Myers (Irish Times) eo poent paouez da zispign argant evit ar yezh, ha paouez d'he cheienn er skolioù. Kalenn d'ar vugale "ur yezh ne vo james komzet a zo un dra ne deus distruget buhez miliardou a dud", emezañ (sik).

Maodien Eamann Ó Cúiv, e karg eus ar yezh, a stourmo evit ma ne vefe ket krennet ar dispignou. Anot eo memestra e vo kudenn implij ar yezh unan eus teulidú pouezusañ ha mallusañ ar gouarnamant er miziou o tont.

SOLIDARITÉ CONTRE LE FASCISME ESPAGNOL

Nous reproduisons, ci-dessous, un texte du Secours Rouge Parisien en solidarité avec les prisonnier-e-s politiques espagnole-s du PCE.R | GRAPO détenus en France. Si nous ne partageons pas nécessairement toutes les options de ces organisations, nous tenons à préciser que le Parti Communiste d'Espagne Reconstitué lutte pour une république socialiste des peuples de l'Etat espagnol et reconnaît les droits des peuples catalans, basques et galiciens à l'autodétermination nationale et donc à l'indépendance. Cette précision est de taille, car nous sommes là bien loin des positions sectaires et anti-bretonnes des clowns prétendument "communistes" et "révolutionnaires" de "Lutte Ouvrière" et du "P.C.F."

G.R.

Deux ans de prison parce qu'antifascistes et communistes. Non à l'extradition des militants espagnols. Liberté.

Le 18 juillet, une vaste opération policière a été déclenchée contre le Parti Communiste d'Espagne (reconstitué), le PCE(r), ainsi que les groupes de résistance antifasciste premier octobre, les GRAPO. Huit militants ont été arrêtés en région parisienne, cinq entre Madrid et Vitoria et, au cours de la semaine suivante, un militant à Paris et deux à Madrid.

Le principal argument juridique étant d'entre eux, puisque aucune arme, ni aucun explosif n'ont été retrouvés. Or le PCE(r) a toujours affirmé que la clandestinité s'imposait pour leur propre sécurité, comme militants et comme parti, face à un état qui conserve l'essentiel de ses structures fascistes, dans une forte continuité entre le régime franquiste et la "démocratie formelle" actuelle. La clandestinité a été un choix stratégique face à un état qui a toujours entravé l'existence même d'un vrai parti communiste, en faisant passer pour démocrate, un cirque parlementaire des partis domestiqués.

Faut-il rappeler que le fondateur du Parti Populaire au pouvoir n'était rien d'autre qu'un des grands dignitaires du franquisme ? Et que cette continuité existe partout dans les pays

capitalistes, tels les Papon, les Bousquet, ou le grand recyclage des fascistes dans la fauë Démocratie Chrétienne en Italie et au Vatican.

Par ailleurs, certains des militants vivaient en toute légalité, en participant au travail politique de classe, en s'occupant du soutien aux prisonniers et contre la répression.

Aujourd'hui on assiste à un véritable tournant autoritaire répressif sous la prétendue "guerre infinie au terrorisme" :

Les listes "noires" d'organisations à pourchasser, où l'on trouve surtout des organisations révolutionnaires importantes comme le FPLP palestinien, le DHKP-C turc, les FARC colombiennes, le PC du Népal et du Pérou, Batasuna basque, etc.

Les lois et juridictions d'exceptions où cette répression plus politique côtoie des mesures de répression sociale, des pauvres tout court (la loi Sarkozy qui en arrive à attaquer les mendicants et les réunions de jeunes dans les quartiers, les prostituées et les squatters ...) et l'attaque dans les faits aux syndicalistes honnêtes et combattifs).

Le tournant barbare dans le traitement pénitentiaire avec l'extension systématique de l'isolement carcéral, qui est une torture, finalisée à la destruction psycho-physique des opposants ; avec la construction des

nouvelles prisons, surtout spéciales, comme moyen rampart de traitement des misères sociales produites par le système, toujours plus !

Le tournant judiciaire d'exception, où les lois spéciales deviennent normales, permanentes et on en arrive à la suspension d'articles constitutionnels (comme les arrestations arbitraires, sans mandat judiciaire en USA et GB).

Tout ce qui est opposition sociale de classe, ou plus, révolutionnaire, devient cible de cette guerre. Voilà le pourquoi de cet acharnement contre le PCE(r) et les GRAPO.

Voilà le pourquoi de notre solidarité avec leurs seize prisonniers ici en France !

Terroristes, ce sont les impérialistes et leurs états, qui oppriment, oppriment, les peuples et le prolétariat, qui n'ont jamais fini de coloniser ou "néo-coloniser" le monde ; les guerres sont aux quatre coins du monde, leurs bombardements, leurs missiles ont par l'arme financière économique font des massacres, du Congo, de Colombie à l'Argentine, de Palestine aux Philippines, etc.

Les deux choses étant liées, l'état policier prépare la guerre impérialiste ! Solidarité avec les prisonniers et leurs organisations révolutionnaires.

**Collectif Secours Rouge
21 ter, rue Voltaire 75011 Paris**

KSB : UR PREZIDANT NEVEZ

Kuzul Sevenadurel Breizh a zo en em vodet d'ar Sadorn 18 a viz Genver. Un digarez evit ar c'huzul evit cheñch prezidant hag evit prientiñ ur vanifestadeg evit ar brezhoneg a-benn miz Meurzh.

Cheñch penn d'ar vazh ?

Patrick Malrieu en deus kemeret plas Jean-Louis Latour e penn Kuzul Sevenadurel Breizh. Ne seblant ket Latour bezañ komprenet mat ar pezh a zo choarvezet gant Diwan e 2002, pa glemm c'hoazh a-enep d'ar c'huzul-stad ha d'ar parlamant. Piv a c'hall gortoz an disterañ striv a-berzh bodadoù savet gant hag evit ar stad, evit he servij, ha ket evit mont a-enep d'he interestoù ha d'he diazezoù politikel. Tangi Louarn ivez n'en deus ket tennet kentel eus an istor, pa gendalc'h da c'houlenn e vefe kemmet mennad 2 ar vonreizh c'hall. Kinnigomp diouzhtu dezhañ en em gavout a-benn un nebeud miziou hag ober ar poent asambles, evit gwelout pegen efedus e vo bet e glemmichadenn. Se zo unan eus kudennoù bed sevenadurel Breizh : re nebeut a cheñchamantou e penn an aozadurioù en deus krouet un nomenklatura a seblant bevañ en un doare ken aes ken eo divarrek da welout sklaer... ha pell. Ha cheñch a ray an traoù ? Marteze, pa selaouer ouzh ar prezidant nevez. Embannet en deus e-barzh Ouest-France ez eus ezhomm "une attitude claire, volontariste, voire en rupture avec les états-majors, pour trouver, ou imposer, une solution urgente à ce problème."

Manifestadeg evit ar brezhoneg a miz Meurzh

Divizet en deus ivez ar c'huzul e vefe aozet ur vanifestadeg "rannvroel" evit difenn ar brezhoneg a-benn an 22 a viz Meurzh e Roazhon. Mall zo warnomp gouzout peseurt savboant a vo gant an aozez

rien. "Cheñch ar vonreizh" ? N'eo ket ar gudenn. Gwelloc'h e vefe embann : "eomp-ni Bretoned da grouiñ hon binvioù evit mont war-raok !". Gwelet e vo, neuze. Ha tud a zeuio eus pep

lec'h e Breizh ? E-giz ma lavar Malrieu : "Bez eus 40 000 ezel e-barzh KSB. N'eus nemet 4 pe 5 000 a zeu d'ar vanifestadegoù. Ur gudenn a zo" Anat eo deomp.

La France rebelle tous les foyers, mouvements et acteurs de la contestation, sous la direction de Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, éditions Michalon, 576 pages, 25 euros

La France rebelle se présente sous l'aspect d'une somme de près de six cents pages, ayant pour ambition de répertorier tous les acteurs qui, aujourd'hui, alimentent la contestation contre le système dominant qui dirige l'Etat français. Malgré un aspect quelque peu impressionnant de par sa densité et la multitude des entrées, cet ouvrage se révèle vite passionnant et éclairant. Loin d'être un frein, la multiplication des entrées permet au contraire d'aller piocher des informations claires et précises sur des mouvements parfois méconnus allant de la droite radicale à l'extrême gauche, des syndicats aux organisations contre l'exclusion, d'Attac au MLF... Le tout est complété par des portraits de militants, une démarche loin d'être inutile tant les personnalités influent souvent sur la ligne d'un mouvement.

Surtout, la France rebelle débute par une longue partie sur ce que les auteurs nomment la "rébellion" "autonomiste". La Bretagne y tient une bonne place, dans un chapitre traitant des trois principales "régions" contestataires avec la Corse et le Pays basque. Malgré quelques petites erreurs, force est de constater que le texte consacré au problème breton est honnête et sérieux. Si le militant n'y trouve

pas forcément de grande révélation, il constitue cependant une bonne synthèse à usage externe. Une des meilleures en tout cas à avoir été rédigée par des observateurs extérieurs. On lira aussi avec intérêt le portrait de Gaël Roblin, le seul d'un militant breton.

On entend parfois dire que le mouvement breton est divisé. En fait, ses différentes composantes englobent des sensibilités politiques communes de l'extrême gauche à l'extrême-droite. Et l'Emsav apparaîtrait presque comme un bloc monolithique lorsque feuilleté les parties consacrées à la Corse et au Pays basque. On reste d'ailleurs assez perplexes devant les organigrammes représentant, en vis-à-vis, les mouvements clandestins et les mouvements politiques corses. Attention à ne pas se tromper de flèche... Quant à la situation basque, elle apparaît ici dans toute sa complexité.

On aurait pu croire que la France rebelle se cantonne à une enuoyeuse énumération, à la mode universitaire, de mouvements politiques et sociaux. Il n'en est rien et l'ouvrage reste une mine pour réfléchir et organiser les revendications les plus diverses sur tous les terrains de la contestation.

LE KAN AR BOBL A 30 ANS

C'est en avril 1973 qu'a eu lieu à Lorient la première édition du Kan Ar Bobl, organisée par l'équipe du Festival Interceltique. La manifestation a bien grandi, mais elle est restée fidèle à sa volonté du début : créer un lieu d'expression et d'émulation, tant pour la pratique et la transmission des traditions populaires, que pour la création et la composition.

Les rencontres de pays

Cette année, 18 lieux des 5 départements bretons accueilleront entre le 4 janvier et la mi-avril, des Rencontres de pays, qui permettent à tous ceux et celles qui le désirent, de venir se produire sur une scène. Les candidats choisissent leur catégorie (chant à danser, chant à écouter, conte, création, instrument solo, duo, scolaires, groupes musicaux).

Les jurys proposeront à une partie des candidats (plus de 3.000) de se retrouver pour la finale qui aura lieu à Pontivy le dimanche 13 avril.

Les 30 ans du Kan ar Bobl

Les animations commencent dès le vendredi en fin de journée avec un bal breton organisé pour les enfants des écoles de Pontivy et du théâtre en langue bretonne. Le samedi seront organisés un débat (30 ans de concours, quels apports pour la musique bretonne ?), une randonnée chantée, un concours audition (organisé en partenariat avec l'Association des Producteurs de Disques de Bretagne), un Salon des Bières (avec l'Association des Brasseurs), un fest-deiz - fest-noz, animé par des lauréats des éditions précédentes et une soirée anniversaire, hommage au Kan ar Bobl à ses créateurs et à ses participants. Né de l'imagination de quelques-uns, porté par des individus et des associations, le Kan ar Bobl a réuni des dizaines de milliers de participants. Certains d'entre eux sont devenus des musiciens et chanteurs emblématiques de la scène bretonne. Un spectacle créé pour les 30 ans mettra à l'honneur les fondateurs et les participants d'hier et de demain.

La collecte

Le Kan ar Bobl, à l'occasion de ses 30 ans, lance une collecte pour sauvegarder et mettre en valeur sa mémoire. Ce collectage est organisé en lien avec Dastum Bro Ereg et la Cinémathèque de Bretagne. Les éléments recueillis seront reproduits et restitués à leurs propriétaires. Nous sommes à la recherche de photos, articles de journaux, enregistrements sonores, films amateurs, affiches, ou tous autres documents, autour du Kan ar Bobl et des milliers de personnes qui y ont participé depuis 1973.



Pour toute information sur le Kan Ar Bobl
Odile Magourou, Mairie de Pontivy
02 97 25 81 36 ou 02 97 25 00 33
Cédric Binet, Dastum Bro Ereg, 02 97 25 70 90
kan.ar.bobl@wanadoo.fr

Vendredi 11 avril 2003

- Au Palais des Congrès, toute la journée Bal breton pour les enfants des écoles de Pontivy, en collaboration avec l'USEP de Pontivy
- Au Théâtre du Palais des Congrès, en soirée, Pièce de théâtre en breton

Samedi 12 avril 2003

- 10 heures - 21 heures : Salon des Bières Bretonnes, organisé par l'Association Enez Du - Dégustations et animations - entrée gratuite
- 14 heures : salon des Luthiers, du Salon des Associations Bretonnes, de l'Espace dédié aux organisateurs de manifestations culturelles en Bretagne - entrée gratuite
- 14 heures : randonnée Chantée à la découverte du canal et du patrimoine de Stival gratuit
- 14 h 30 à 17 h 30 au Château des Rohan
- Concours audition, destiné aux jeunes musiciens et chanteurs non professionnels, organisé par l'Association des Producteurs de Disques de Bretagne (inscription à faire avant le 15 mars auprès de Radio Bro-Gwened - BP.186 - 56308 Pontivy

cedex).
- 15 heures au Palais des Congrès : débat : " 30 ans de concours, quels apports pour la musique bretonne ?" animé par Yves DeFrance, musicien, ethnologue, musicologue et universitaire, auteur de "l'Archipel des musiques bretonnes", avec Polig Monjarret, fondateur du Kan ar Bobl et de la BAS, des représentants de la Bogue d'or, du Concours des Sonneurs de Gourin, de la Gallésie en Fête (Monterfil), des Tropheés The Macallan et Paysan Breton (Festival Interceltique de Lorient)... mais aussi des "anti concours". Gratuit
- 17 heures - 3 heures au Palais des Congrès : Fest-deiz - Fest-Noz avec les lauréats du Kan ar Bobl 2002 et d'autres invités représentatifs de 30 ans de Kan ar Bobl
- 21 heures - 23 heures : Soirée de la 30 ans du Kan ar Bobl. Soirée anniversaire, hommage au Kan ar Bobl à ses créateurs et à ses participants.

Dimanche 13 avril

- 10 heures au Palais des Congrès : Début des Finales des Concours de chant traditionnel à écouter, chant traditionnel à danser, scolaires, instruments solo, duo, groupes musicaux
- 14 heures au Palais des Congrès : Finale Création
- 15 heures au Château : Finale Conté
- 20 heures au Palais des Congrès : Remise des prix et Tropheé 2003 du Kan ar Bobl

[Assises des Libertés Bretonnes]

15 mars 2003 à Rennes

L'association Bertaeayn d'astoeerr organise le 15 mars 2003, salle de la Cité à Rennes, une journée de réflexion consacrée à la Bretagne. Ces «Assises des libertés bretonnes» se veulent un prolongement de la Marche des Libertés bretonnes, organisée à Vannes en septembre 2002 par un collectif d'une trentaine d'associations culturelles, politiques ou syndicales bretonnes.

Cette nouvelle manifestation entend faire le point sur les revendications bretonnes : réunification, reconnaissances des langues de Bretagne, reconnaissance du peuple breton, autonomie et pouvoirs pour la Bretagne, enjeux sociaux et environnementaux.

L'après-midi, des personnalités reconnues du monde politique, syndical, culturel, universitaire interviendront lors de conférences-débat (à partir de 13 h, entrée libre).

Le soir, la salle de la cité accueillera artistes et groupes bretons lors d'un concert de soutien à Skoazell Vreizh, association de défense des prisonniers politiques bretons (programmation en cours).

[Stages intensifs de langue bretonne]

L'association Studi ha Dudi de Plésidy propose une fois par mois, le week-end, un stage d'apprentissage accéléré de la langue bretonne. La pédagogie se fait d'après la méthode Oulpan basée sur l'oral, ainsi l'élève est constamment sollicité et devient très vite acteur de son apprentissage. Ces week-end de formation s'adressent à tous, débutants comme confirmés.

Date des prochains stages :
22 et 23 février
22 et 23 mars
26 et 27 avril
24 et 25 mai

Tarif : à partir de 40 euros le stage. Repas et hébergement possibles.
Renseignements et inscriptions :
Studi ha Dudi
6, hent Sant-Per - 22720 Plijidi.
Tél/ Fax : 02.96.13.10.69.
studi-ha-dudi@wanadoo.fr

[Diwan]

Le collège Diwan de Vannes lance un appel pour l'aider à acquérir du matériel pédagogique.

Trede Skolaj Diwan
2 straed J Allanic
56000 Gwened
Pgz. 02 97 62 60 83

[Lorient : concours de BD]

L'association Les Lutins Bleus organise un concours de bandes dessinées. Toutes les planches seront présentées lors du 2ème festival de BD "Bulles an Oriant", qui aura lieu les 5 et 6 avril. Pour participer, il suffit d'envoyer une planche (format A3) avant le 15 mars.

Les Lutins Bleus
45 rue de Belgique
56100 Lorient
tél. 02 97 83 41 33

[Salon des bières bretonnes]

Le salon des bières bretonnes 2003 aura lieu le samedi 12 avril à Pontivy, dans le cadre prestigieux de la cour du château des Rohan, en partenariat avec l'association Kan Ar Bobl (concours de chants traditionnels bretons se déroulant dans les cinq départements sur plusieurs mois), et la finale a lieu à cette date.

Le salon se déroulera de 10 heures à 22 heures et se clôturera par un gigantesque Fest-Noz au palais des Congrès.

Une bourse d'échanges de collectionneurs est organisée conjointement avec le Gambirinus France à partir de 14 heures. 20 brasseurs de

Bretagne seront présents.

Entrée libre, réservations obligatoires au moins 15 jours avant. Possibilité de se restaurer sur place.

Renseignements :
Philippe Bonnet 06 08 504 695 ou fulup.bonnet@wanadoo.fr
Organisation : Enez Du

[Kan an Douar]

Kentelioù brezhoneg, baleadennoù, c'hoarva, diskouezadegoù, hag all. Lojeiz : 42 gwel, digor d'ar strolladoù pe d'an dud prevez, boued fardet pe d'ober hoc'h unan.

Titour :
Kan an Douar - Presbital kozh
29530 Landelo
pgz. 02 98 93 93 08
plr. 02 98 93 97 27
www.breizh.net/kanandouar

[Rock]

Concert de Tri Bleiz Die pour la sortie de leur deuxième album Samedi 22 février, Nantes, maison de quartier de Doulon

Renseignements : 02 40 35 31 05

[Kengred]

Vente de Muscadet Sèvre et Maine (mis en bouteille à la propriété) au profit de Skoazell Vreizh 28 euros le carton de 12

Tél-Rép-Fax : 02 96 49 58 30

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

[Skoazell]

Pour soutenir les militants contre lesquels des peines d'amende ont été prononcées à l'occasion du procès du 24 juin, suite à l'altercation les ayant mis aux prises avec la police lors du Salon des Bières Bretonnes de Nantes en juin 2000, vous pouvez toujours envoyer vos dons à Combat Breton, BP 70215, 22202 Gwengamp Cedex. Les sommes non utilisées seront intégralement reversées à Skoazell Vreizh.

Les articles, dessins, photos pour le prochain Combat Breton sont à envoyer jusqu'au 17 février.

Par courrier :
Combat breton - BP 70215 - 22202 Gwengamp cedex
ou par e-mail : combatbreton@wanadoo.fr

Comités de soutien aux prisonniers politiques bretons

Brest : 06.82.18.53.76

Lorient : carb@voila.fr

Guingamp : réunion tous les premiers vendredis du mois (19h30), a Gurunhuel. Contact : 02.96.43.53.12. e-mail : guillaume-bzh@libertysurf.fr.

Morlaix-Monts d'Arrée : réunion tous les premiers vendredis du mois à Plougouvest. Contact au 02.98.68.77.22.

Nantes : réunion tous les 15 jours. Contact au 06.88.44.53.17.

Saint Nazaire : contact au 06.08.50.46.95.

Paris : contact au 06.24.36.66.35.

Vannes : renseignements au 02.97.46.59.42.

Carhaix : Réunion tous les derniers vendredi du mois à 19h à Ti ar Vro. Rens : 06.17.71.58.05

Retrouvez aussi les comités de soutien sur internet :
Coordination Anti-Répressive de Bretagne : www.prizonidi.org
Collectif de femmes : collectifdefemmes.free.fr
Kengred ha Krogad : kengred-ha-krogad@yahoo.fr
Skoazell Vreizh : www.skoazell-vreizh.org/



Skoazell Vreizh a besoin de vos dons

Il est grand temps de penser à aider Skoazell Vreizh. L'urgence se fait sentir. N'oublions jamais que des familles de militants bretons emprisonnés ont besoin actuellement de votre aide.

Un geste par un chèque dans l'immédiat qui permettra à Skoazell Vreizh d'apporter le réconfort nécessaire aux familles des militants emprisonnés, ainsi qu'aux militants détenus.

Vous pouvez fidéliser votre aide en nous demandant le formulaire de prélèvement mensuel, que nous vous enverrons par retour.

Ne jamais oublier que sans Solidarité, il n'y aura jamais de Liberté.

Skoazell Vreizh : 3 straed Aristide Briand, 44350 Gwennrann.
Tél. 02.40.42.92.94. Fax 02.40.24.81.38.

Ezhomm he deus Skoazell Vreizh eus ho skoazell arc'hant

Poent-bras eo soñjal reiñ sikour da Skoazell Vreizh.
Mail-bras a zo ganeomp.
Arabat disoñjal o deus familhoù emsaverien ezhomm eus ho sikour c'hoazh p'emaint en toullbac'h er mare-mañ.

Grit un dra bennak, roit ur chekenn da Skoazell Vreizh a c'hello a-drugarez deoc'h reiñ kalon hag ar pezh a zo ret da familhoù an emsaverien vreizhat toullbac'het pe d'ar brizonidi o-unan.

En un doare reoliek e c'hellit hon sikour ivez, o c'houllenn diganeomp e vefe kaset deoc'h ar baperenn dreuzvankañ mizek.

Na zisoñjit ket. Biskoazh ne vo trec'h ar Frankiz hep ar C'hengred.
Skoazell Vreizh, 3 straed Aristide Briand, 44350 Gwennrann.
Pgz. 02.40.42.92.94. Plr. 02.40.24.81.38.

Vous aussi, rejoignez Emgann!

La liste ci-dessous vous permet de rencontrer nos militants. N'hésitez pas à les contacter.

Emgann An Alre
Patrick 06.88.09.83.24.
padrig.korlie@wanadoo.fr

Emgann An Oriant
Denez 02.97.05.77.27. (tél-fax)

Emgann Brest
Erwann 06.82.18.53.76

Emgann Bro Vreizh
Lionel 06.63.58.04.00

Emgann Douarnenez
Olivier 06.67.11.63.95
breizhdieub@fuckthewar.com

Emgann Gwened
Fabrice 06.74.59.93.65.
kadoudal@wanadoo.fr

Emgann Gwengamp
Juliette 06.84.44.17.21.
emgann-gwengamp@wanadoo.fr

Emgann Kreiz Breizh
Yann 02.98.81.77.58

Emgann Menez Are
Gilbert 02.98.68.77.22. (tél-fax).

Emgann Naoned
Eric 06.10.20.25.80
emgannnaoned@liquebec.com

Emgann Occitanie
Stefan 06.09.34.68.39
emgann.occitanie@voila.fr

Emgann Pariz
Harry 06.08.12.09.96
emgannpariz@caramail.com

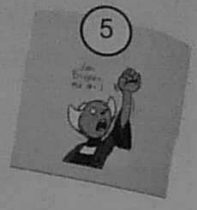
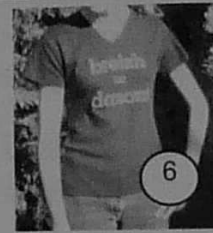
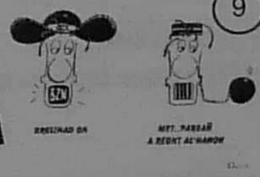
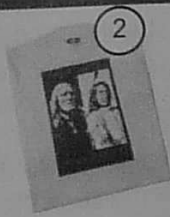
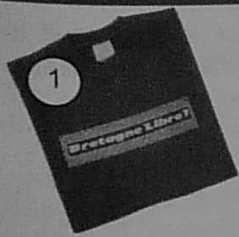
Emgann Pays de La Mer
Morvan 02.40.72.30.07
emgann_lamme@yahoo.fr

Emgann Roazhon
Lionel 06.63.58.04.00
emgannroazhon@voila.fr

Emgann Sant-Brieg
Mail 06.77.99.32.02
emgannsantrbrig@aol.com

Emgann Sant-Maloù
Gildas 06.61.34.22.47
emgannantalou@yahoo.fr

Ar stal / La boutique



ROCHEDIGOÙ / T-SHIRTS

1 Bretagne libre

Ecriture écrue sur fond vert bouteille
Tailles disponibles : S, M, L, X, XL, XXL

12,20 euros

2 Breizh Amerika

Tailles disponibles : S, M, L, X, XL, XXL

20,00 euros

3 Gwenn ha du

Tailles disponibles : S, M, L, X, XL, XXL

12,20 euros

4 Kerzhadeg 99

Tailles disponibles : L, XL

9,50 euros

A BEP SEURT / DIVERS

CD Hommage à Glenmor

15,50 euros

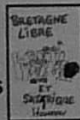


Garde à vue :
mode d'emploi
Breton/Français

5 euros

Bretagne libre et satirique
Houarnev

5 euros



Tremen hent / Passeport

8 euros

ROCHEDIGOÙ / T-SHIRTS

8 Peuples solidaires

T-shirt noir impression blanche

Tailles disponibles : M, L

12 euros

9 Breizhad on, met pareañ a reont ac'hanon

Je suis breton, mais ils me soignent

Tailles disponibles : L, XL, XXL

15 euros

A BEP SEURT / DIVERS



Fanions Gwenn ha Du

150 x 225 cm : 58 euros

100 x 150 cm : 39 euros

80 x 120 cm : 34 euros

55 x 90 cm : 22,50 euros

37 x 47 cm : 7,65 euros

27 x 37 cm : 6,50 euros

12 x 18 cm : 3 euros

Ecusson gwenn ha du 3,05 euros

Poster Breizh Amerika 500 ans

61 x 41 cm 4,60 euros

Poster Glenmor 7,50 euros

Poster Code Paysan 4 euros

Pin's Triskell 3 euros

Pin's Croix celtique 3 euros

Briquet Bécassine 2,30 euros

ROCHEDIGOÙ / T-SHIRTS

5 Becassine

Motifs en couleur

Tailles disponibles : S, M, L, XL

15 euros

6 breizh = dazont

T-shirt noir impression rose

Tailles disponibles : M, L

15 euros

7 Nerzh nukleel

Tailles disponibles : L, XL, XXL

10 euros

PEGSUNIOÙ / AUTOCOLLANTS



BZH pour
plaques minéralogiques
1,60 euro

Avel ar frankiz Ø 10 cm 1,50 euro

BZH bihan 5,2 x 3,2 cm 0,75 euro

BZH bras 14,7 x 9,2 cm 1,50 euro

Gwenn ha du bihan 5,5 x 3,5 cm
0,75 euro

Gwenn ha du bras 13,8 x 8,9 cm
1,50 euro

BON DE COMMANDE (à découper ou à recopier sur papier libre)

Et à retourner accompagné de votre règlement à War Raok Bepred - Ti nevez - 22390 Boulvriag

Description	Taille	Quantité	Prix unitaire	Prix total
ANV HA CHOMLEC'H / NOM ET ADRESSE			Total (hors frais de port)	
			Frais de port	3 euros
			Total	

Libellez votre chèque à l'ordre de War Raok Bepred